

CONJONCTION

No. 41

Max-Pol Fouchet — Chanson française
Albert Mangonès — Propos d'urbanisme

POEME

René Maran

SILHOUETTE

Edouard Herriot, *par Georges Lecomte*

COURRIER DE FRANCE

La puissance économique de l'Europe unie (Albert Mousset)
L'aménagement du Rhône (René Sudre)
Les livres

LETTRES, SCIENCES ET ARTS EN HAITI

L'agriculture en Haïti (Paul Moral)
Livres et revues

CHRONIQUE

CHRONIQUE ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE D'HAITI

Les relations commerciales franco-haïtiennes

INSTITUT FRANÇAIS D'HAITI
PORT-AU-PRINCE

CONJONCTION

No. 41

Max-Pol Fouchet — Chanson française
Albert Mangonès — Propos d'urbanisme

POEME

René Maran

SILHOUETTE

Edouard Herriot, *par Georges Lecomte*

COURRIER DE FRANCE

La puissance économique de l'Europe unie (Albert Mousset)
L'aménagement du Rhône (René Sudre)
Les livres

LETTRES, SCIENCES ET ARTS EN HAITI

L'agriculture en Haïti (Paul Moral)
Livres et revues

CHRONIQUE

CHRONIQUE ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE D'HAITI

Les relations commerciales franco-haïtiennes

INSTITUT FRANÇAIS D'HAITI
PORT-AU-PRINCE

CONJONCTION

Est le Bulletin de l'Institut Français d'Haïti.

SES BUTS

Diffuser les idées fondamentales qui caractérisent la pensée française vivante.

Resserrer les liens traditionnels unissant Haïti et la France.

Apporter une collaboration effective à l'épanouissement de la culture haïtienne.

Rendre compte non seulement des activités de l'Institut Français mais encore de l'activité intellectuelle d'Haïti.

« CONJONCTION » n'est pas une revue de propagande. Elle ne vise à aucune action politique ou confessionnelle. Elle sollicite la collaboration des auteurs haïtiens et étrangers.

SON MOT D'ORDRE

Tout faire pour que les hommes différents par leur hérédité, le milieu géographique et social qui les a modelés, par les disciplines intellectuelles qui ont formé leur pensée, puissent se connaître, se comprendre, et soient mis en mesure d'apporter leur contribution originale à l'élaboration d'une véritable conscience humaine.

INSTITUT FRANÇAIS D'HAÏTI

CONJONCTION

REVUE DE L'INSTITUT FRANÇAIS D'HAÏTI

Rond Point de la Liberté — Cité de l'Exposition — Port-au-Prince

ABONNEMENT ANNUEL : 6 numéros

| | |
|--------------------------|---------|
| Haïti | \$ 3,00 |
| France et étranger | \$ 3,50 |

LE NUMERO SEPARÉ :

| | |
|----------------|------------|
| Haïti | Gdes. 3,00 |
| Etranger | \$ 0,70 |

DEPOSITAIRES :

HAÏTI

: Librairies et Institut Français.

FRANCE ET UNION FRANÇAISE : Dépositaire Exclusif : Editions de l'Union Française, 3, Rue Blaise-Desgoffe. Paris VIème.

CANADA

: Benoît Baril — 4234, Rue de la Roche — Montréal.

Les livres et les manuscrits doivent être envoyés

au Directeur de l'Institut Français

P. O. Box B-131 — Port-au-Prince, Haïti

Téléphone : 2057

SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| Max-Pol Fouchet — <i>Chanson française</i> | 5 |
| Albert Mangonès — <i>Propos d'urbanisme</i> | 8 |
| POEME | |
| René Maran — <i>Voyages</i> | 19 |
| SILHOUETTE | |
| Edouard Herriot, par Georges Lecomte de l'Académie française..... | 21 |
| COURRIER DE FRANCE | |
| La puissance économique de l'Europe unie.....par A. Mousset | 24 |
| L'aménagement du Rhône..... par René Sudre | 27 |
| Les livres..... | 30 |
| LETTRES, SCIENCES ET ARTS EN HAITI | |
| L'agriculture en Haïti, par Paul Moral..... | 38 |
| Livres et revues..... | 48 |
| CHRONIQUE | 42 |
| CHRONIQUE ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE D'HAITI | |
| Les relations commerciales franco-haïtiennes..... | 54 |



S. E. M. Roger de Bercegol, Ambassadeur de France.

AU moment où, nouveau Représentant de la France, j'arrive en Haïti, cette terre imprégnée de tant de souvenirs français, la vaillante revue **Conjonction** compte déjà sept années d'une existence bien remplie.

Par une heureuse collaboration, dans ses pages, d'écrivains, philosophes et poètes haïtiens, tous admirablement maîtres de notre langue, et d'auteurs français de haute renommée ou bien connus du public local, **Conjonction** reste fidèle à sa noble et nécessaire vocation de double messagère des idées françaises en Haïti et de la culture haïtienne dans notre pays.

Tous mes vœux accompagnent ces cahiers littéraires et scientifiques dans leur effort pour rendre toujours plus vivante, dans le temps et l'espace, cette communion spirituelle maintenue à travers l'Atlantique par la force des affinités intellectuelles et la conscience vivifiante d'un précieux héritage à défendre et à illustrer solidairement.

Roger de BERCEGOL.

CHANSON FRANÇAISE

Par **MAX-POL FOUCHET**

L'imagination des hommes, en particulier de ceux qui créent, subit toujours deux sollicitations différentes : elle est attirée soit vers l'extérieur du monde et les formes perceptibles, soit vers l'intérieur de l'être et les régions où naissent les formes. Tout se passe comme si nous recélions en nous, dans nos plus intimes profondeurs, une matière brute où sont préfigurées, telle la statue dans le marbre, les choses qui peuplent notre vie de surface. Nous sommes à l'image de l'arbre dont les racines plongent dans la féconde nuit du sol pour permettre le surgissement du tronc, des branches, des fleurs et des fruits, à quoi s'ajouteront bientôt dans les caprices du vent, l'insecte et l'oiseau. La poésie, si je risquais de la définir à l'aide de cette image, c'est le sens de l'oiseau en fonction des racines de l'arbre où il gîte. Et me voici dans le vif du sujet. L'imagination du poète peut être tournée vers la substance profonde où tout se préfigure, vers le mystère originel de la vie, ou vers les formes évidentes du monde, vers la feuille et non vers la sève. Il va de soi qu'un même poète peut posséder ces deux formes de l'imagination, mais on doit avouer que la conjoncture est assez rare pour qu'on puisse distinguer grosso modo, deux familles de poètes : ceux de la nuit intérieure et ceux du simple jour.

Pour les premiers, la tâche poétique est des plus difficiles. On n'atteint pas au mystère sans s'y efforcer de toutes les énergies de l'esprit, on ne cherche pas la vérité dans la nuit de l'âme sans de longs errements, sans se mêler à la nuit même, sans être soi-même nocturne, et de cette quête aveugle on ne ramène parfois que de l'obscurité. Cela suffirait à expliquer au grand public pourquoi la majeure partie de la poésie contemporaine lui est si souvent incompréhensible : il demeure dans le jour quand le poète explore le sombre et l'inconnu. Mais les autres poètes, ceux dont je veux aujourd'hui parler, sont, par opposition, clairchantants. Ils sont poètes au sens le plus courant du mot : le printemps est pour eux éternel, le monde extérieur perpétuelle naissance, et toujours ils s'émerveillent devant lui. Ils ont une indestructible part d'enfance, une enfance qui les fait chanter à

propos de tout et de rien. La fleur et le fruit, la branche et l'oiseau, l'amour récompensé ou désolé, l'espoir ou le désespoir, la mélancolie ou la joie, que sais-je, tout leur est bon qui s'offre ou se refuse à leurs vœux, et, en renversant la définition de la haute poésie que nous proposons plus haut, nous pourrions dire qu'ils pensent aux racines, bien sûr, mais en fonction de l'oiseau. Sur le dur chemin de la poésie difficile, au long de son ascétique pèlerinage, ils sont les villages que l'on traverse dans la gaieté des pavois, du bal sur la place et des musiques foraines où les cœurs simples se nouent et se dénouent.

Ces poètes-là, dans notre littérature, chantent une chanson que j'appellerai française, car j'y découvre l'autre face de notre poésie, celle qui n'est pas puissamment intellectuelle, mais jaillie de la douceur de notre sol et de la vie. Qui ne voit, par exemple, en face de Maurice Scève, de Racine, de Stéphane Mallarmé, de Paul Valéry, l'abondante famille de Charles d'Orléans, de Tristan l'Hermite, de Jean de la Fontaine, de Jules Laforgue ? Et le ton de leur chanson est d'une singulière unité, l'instrument est le même et parente la voix, si parente qu'on peut suivre, d'un bout à l'autre de notre histoire littéraire, la perpétuation de leur race. Ouvrons nos plus classiques « morceaux choisis », lisons cet *Avril* de Rémy Belleau, le moins pédantesque poète de la Pléiade,

*Avril, l'honneur des soupirs,
Des zéphirs,
Qui, sous le vent de leur aile,
Dressent encore les forêts,
Pour ravir Flore la Belle,
De doux rêts*

puis lisons cette aubade printanière de notre cher et contemporain Apollinaire

*Mars et Vénus sont revenus.
Ils s'embrassent à bouches folles
Devant les sites ingénus
Où sous les roses qui feuilloient
De beaux dieux roses dansent nus.*

N'est-ce pas la même musique ? Re commençons l'expérience avec Théophile de Viau

*Alix apprête son fuseau,
Le forgeron est au fourneau,
Ouis comme le charbon s'allume...
Une confuse violence
Trouble le calme de la nuit
Et la lumière avec le bruit
Dissipent l'ombre et le silence.*

et mettons en regard, aussitôt, ce fragment d'un tout récent volume de M. Maurice Fombeure, l'un des plus doués de nos jeunes chanteurs :

*La cloche fraîche des enclumes,
Les coqs qui chantent le beau temps,
Le fils cadet de la mercière
Qui s'entraîne sur son piston...
Mais la voix grave des fontaines,
La flamme d'ombre des cyprès
Mettent sur ces longs ennuis
Leur beauté lente et paisible,
Leur sourire d'éternité.*

Puis glissons d'un cran pour aller plus près encore des cœurs simples, et écoutons Francis Carco :

*C'est au son de l'accordéon
Que Nénette a connu Léon
Et que j'ai rencontré Fernande.
Elle était mince, elle était grande...
Qui veut aimer souffre d'attendre,
J'ai trop souffert à mes vingt ans.*

Je ne puis, hélas ! multiplier les citations. Mais au moment où l'on consacre un livre qui fait grand bruit à « La Jeune Poésie et ses harmoniques », livre où il est montré que les plus altiers de nos nouveaux poètes : les Pierre Emmanuel, les Patrice de la Tour du Pin renouent avec la tradition des Agrippa d'Aubigné ou des Maurice Scève, il m'a semblé nécessaire d'attirer l'attention sur une certaine continuité de la poésie clair-chantante de chez nous.

Cette poésie n'est pas « populaire », on aurait tort de le croire. Au plus ne l'est-elle que dans la mesure où elle va plus facilement au peuple. Par contre, elle lui emprunte de nombreux éléments, les ennoblit, leur confère une race, une distinction exceptionnelles. Et la chanson française en poésie réside bien là. Je la vois allier la robustesse de ces paysans musiciens que peignirent les frères Le Nain à la grâce mélancolique et désabusée de cette « Finette » où Watteau sut dire, comme en d'autres toiles, que l'embarquement pour Cythère est toujours partie remise, toujours désirée, et qu'il nous reste, dans son attente, les concerts sur l'herbe, la rêveuse élégance des belles dames et ce mystérieux appel qui vient des ramures balancées dans le ciel.

PROPOS D'URBANISME⁽¹⁾

Par ALBERT MANGONES

Loin de me proposer de vous guider avec plus ou moins de bonheur dans une promenade de dilettante à travers tels nouveaux sentiers des jardins de la culture, je viens, armé du désir de rallier le plus possible d'adhésions actives à ce que Le Corbusier appelle une doctrine cohérente, rationnelle et contemporaine du domaine bâti et de ses prolongements — une doctrine de l'urbanisme donc — permettant de répondre de façon satisfaisante aux impératifs des quatre fonctions de l'homme vivant en communauté urbaine :

Habiter
Travailler
Cultiver le corps et l'esprit
Ciruler

Cette doctrine définit l'urbanisme comme une science, un art et une politique dédiés à la *création* et au *contrôle* rationnels du *développement physique* et de *l'aménagement* des villes en harmonie avec les besoins *sociaux, économiques* et *culturels* des hommes.

En tant que *science*, et à la lumière de la connaissance du phénomène de l'homme, organisme individuel et membre d'une société donnée à une époque donnée, l'urbanisme s'applique à rechercher les données des problèmes des structures et services urbains et de leurs relations avec le processus de la circulation.

En tant qu'*art*, l'urbanisme détermine le tracé des plans, l'utilisation de la terre, l'établissement du système de circulation et la conception des édifices, en conformité avec des principes garantissant *l'ordre, la santé* et les *possibilités* de développement de l'ensemble.

En tant que *politique*, l'urbanisme a pour mission d'établir les moyens légaux et de définir les mesures de gouvernement qui permettront la réalisation de ces principes.

(1) Extraits d'une Conférence prononcée à l'Institut Français le 3 Juin dernier.

Cette définition de l'urbanisme et l'énonciation des quatre fonctions de la vie urbaine auxquelles il s'applique, nous permettent d'apprécier l'ampleur de la confusion à laquelle on s'expose en pensant à l'urbanisme seulement aux termes d'une seule de ces catégories ou en essayant d'en appliquer les processus en relation avec seulement l'une des quatre fonctions urbaines que nous avons énoncées. Et il ne faut guère une grande pénétration d'esprit pour réaliser que de l'assimilation des problèmes de la ville à une simple addition des problèmes individuels du logement, ou de sa réduction au seul problème du trafic, il ne peut guère résulter que la faillite d'une politique de l'urbanisme, car, pas plus qu'elle n'est qu'un complexe de circulation sans but, sans cause, la ville n'est pas qu'une accumulation de logis.

Comme j'ai eu à le dire ailleurs, la ville est le point de concentration maximum du pouvoir et de la culture d'une communauté humaine donnée. C'est la forme et le symbole de l'interaction et l'interdépendance sociales : c'est le siège du temple ou de l'église, du marché, du palais de justice, de l'université... C'est là que les acquisitions d'une civilisation se développent et s'épanouissent. C'est là que l'expérience humaine se transpose en signes, en symboles, en mode de vie, en système d'ordre viables.

La ville est aussi un produit de la terre, un fait de la nature, au même titre qu'un troupeau sauvage, une fourmilière ou un vol de colombes. Mais elle est aussi le fait de l'homme et de sa lutte dramatique pour la domination de la nature. Elle est l'emblème et le couronnement de cette victoire de l'homme sur la nature que constitue la victoire de la vie sédentaire sur la vie nomade.

La ville est aussi un produit du temps. Elle est le moule dans quoi prennent forme, par l'art et la technique, les instants autrement éphémères de l'expérience humaine. Par ses structures, ses monuments, ses mœurs et coutumes, elle constitue des archives vivantes — accessibles à tous. Elle est la scène où se joue le drame de la lutte du temps, car dans la ville plus qu'ailleurs, hier et aujourd'hui s'affrontent physiquement, et le futur se dessine, provocateur, au sein même du passé pétrifié.

La ville est aussi un produit des besoins sociaux de l'homme dont elle multiplie la réalité et les modes d'expression. La ville est un nœud de communications, et un lieu d'échanges. Sur la place publique, au marché, partout dans la ville, se marchandent, se soupèsent, se comparent les produits matériels et spirituels des hommes. Des hommes étrangers, des femmes étrangères, des

modes de vie et des conceptions différentes, opposées s'affrontent, affaiblissent les liens traditionnels et les tabous du sang et du clan : un bateau qui passe, un voyageur qui s'arrête, un fils parti et revenu, et voici intégré dans le cadre ancien des choses, telle nouvelle méthode de travail, tel goût nouveau, telle vision nouvelle de la destinée humaine.

La ville enfin est, doit être, une œuvre d'art consciente et collective. Si elle est la forme utilitaire par quoi l'homme répond aux impératifs de la vie en communauté, elle est aussi le symbole des buts, désirs et aspirations collectifs et des facteurs d'unanimité d'une culture, d'une nation, tout autant d'ailleurs qu'une image fidèle de ses discordances, de ses déchirements et conflits sociaux et économiques.

Considérée sous un aspect aussi compréhensif, il devient clair que la tâche d'urbanisme qui s'impose à nous, aujourd'hui en Haïti, n'est pas une tâche qui offre matière à improvisation, ni à réformes partielles, ni à décision légère. Tout d'abord, il nous faut établir les données concrètes, scientifiques de notre phénomène urbain.

Quelles sont ses caractéristiques fondamentales, quelles ont été les phases essentielles du processus de son évolution, à quel ensemble de phénomènes sociaux, économiques, politiques se rattache-t-il ?

A ce niveau nous devons humblement reconnaître que tout est à faire : aucune étude d'urbanisme, aucune analyse, aucune intégration de données ! Bref, la matière du travail bien qu'existante est éparse et n'a pas encore été réunie.

.....

Or, pour nous, l'étude du phénomène de la ville n'est guère qu'un aspect de l'étude de la société. C'est donc vers le schème de notre évolution de l'état de peuple colonial à celui de nation issue d'une révolution coloniale — révolution faisant partie intégrante de l'ensemble des révolutions coloniales du Nouveau-Monde — que nous nous tournons pour établir une esquisse cohérente de notre phénomène urbain, de ses origines à nos jours.

Dès lors, l'hypothèse se présente d'une *analogie* probable entre notre phénomène urbain et celui des autres nations issues de la révolution coloniale dans le Nouveau-Monde, hypothèse que confirmeront les faits compilés dans ce domaine par les observateurs sérieux de l'urbanisme en Amérique latine.

Dans un récent et excellent ouvrage intitulé « Cities of Latin America » — Les villes de l'Amérique latine — Francis Violich, jeune urbaniste américain, offre à nos réflexions un document humain et technique du plus haut intérêt. Observant dans son ensemble l'évolution urbaine en Amérique latine, il constate que les villes caractéristiques de ce continent ont eu quatre périodes principales de développement jusqu'à la deuxième guerre mondiale, date inaugurale d'une cinquième période dont nous vivons aujourd'hui même le drame.

Ces périodes sont :

- 1) la période pré-colombienne
- 2) la période coloniale
- 3) la période post-révolutionnaire
- 4) la période du début du XXème siècle à nos jours.

A l'exclusion de la période pré-colombienne — qui fut sur notre île une période appartenant uniquement à un stade social non urbain — l'analogie est frappante.

.....

A Saint-Domingue, la période coloniale urbaine est récente, puisqu'elle ne commence en fait qu'avec la colonisation française, l'Espagne s'étant pratiquement désintéressée de la partie occidentale de l'île dès les premiers jours de la grande ruée conquérante vers le continent aux richesses fabuleuses. Cependant le parallèle est valide. Les villes de Saint-Domingue sont localisées et tracées par ordonnances de la Couronne de France, le schéma urbain en est déterminé par des techniciens autorisés et suivant des barèmes pré-établis. Comme pour les colonies espagnoles le choix des emplacements est régi *entièrement* par des considérations relevant des divers intérêts politiques et économiques de la Métropole, cependant que toutes les villes portent dans la réalité physique de leur tracé l'estampe du fait colonial fondamental : l'esclavage. La dimension des blocs, le tracé orthogonal des rues, la détermination rigoureuse de l'espace à réserver aux esclaves, l'emplacement et le tracé de la place principale et l'érection des édifices publics, tout est dicté par édit royal.

La relation par Moreau de St. Méry de la fondation de Port-au-Prince en 1749 en fait foi. Ce fut pour répondre aux besoins militaires de la marine de guerre que le port de Port-au-Prince fut choisi comme emplacement d'une ville à caractère nettement *administratif* alors que la législation coloniale n'avait admis jus-

qu'alors que le port de Léogâne comme seul port d'exportation et d'importation pour toute la région allant de l'Arcahaie (y compris le Cul-de-Sac) jusqu'à Léogâne ! Autre analogie avec la période coloniale latino-américaine : stagnation urbaine. En Amérique latine, les villes fondées par les conquérants demeurent pendant près de trois cents ans (de 1530 à 1820) pour ainsi dire figées au stade de développement qu'elles avaient rapidement atteint après leur fondation : ce ne sont que de petites villes coloniales complètement dépendantes de l'Europe. A Saint-Domingue, Port-au-Prince par exemple, de sa fondation en 1749 à 1798, date à laquelle la visita Moreau de St. Méry, n'a connu que deux phases de développement. La première, 1749 quand le territoire de la ville fut fixé à soixante et un carreaux de terre, et en 1751 lorsque l'espace ayant été estimé trop restreint, la ville fit l'acquisition d'une surface additionnelle de quelque cent carreaux. De cette période de 1751 à 1798 le nombre de maisons à l'intérieur des limites initiales ne varie que de 392 à 895. Les faits sont analogues même pour la ville plus ancienne du Cap.

.....

La nouvelle Haïti de 1804 entra, avec le triomphe de la révolution, dans une nouvelle période urbaine. Mais les données du problème étaient différentes. En Amérique latine ce sont les colons eux-mêmes qui réalisent la révolution, contre leur métropole. A Saint-Domingue, ce sont les esclaves, alliés aux héritiers potentiels des colons : les affranchis. Et l'arme la plus efficace de cette lutte à mort fut la destruction par le feu. L'avènement de l'époque haïtienne fut donc de nécessité une époque de renouvellement urbain. Mais elle n'a pas pu être dans la réalité aussi grandiose que l'auraient voulu les vainqueurs, car tout d'abord les ressources économiques de la nouvelle nation étaient absolument précaires et ensuite le bagage technique des nouveaux citoyens extrêmement limité. Cependant, toutes proportions gardées, le parallèle avec la période urbaine en Amérique latine demeure valide, car c'est ici comme là-bas la même hantise d'expression publique de la réalité de l'Indépendance, la même soif d'affirmation monumentale. Et nous avons l'aventure christophienne avec la Citadelle, Sans-Souci, le Palais aux trois cent soixante-cinq portes ; et, à une échelle plus humble, mais peut-être plus émouvante, le souci de la création de cet Autel de la Patrie avec son palmiste symbolique comme centre de toute agglomération urbaine. Ici comme là-bas, les considérations militaires absorbent énormément de l'énergie constructive du nouveau pays : et c'est le chapelet le long des pentes escarpées de nos montagnes des nombreux forts, fortins et redoutes. Cependant,

ici comme là-bas; la lutte pour l'indépendance s'arrête au stade de la conquête combien insuffisante de la seule indépendance politique, et c'est l'enfoncement rapide dans le fossé de la dépendance économique. La résultante urbaine de cet état de choses est encore une stagnation assez caractérisée. Et il est intéressant de constater que les limites du Port-au-Prince de 1804 sont virtuellement celles du Port-au-Prince de 1900, cependant que seuls quelques rares événements urbanistes (le chemin de fer, le tramway « Ti tortue » cher à nos souvenirs d'enfance, la série des grands marchés et entrepôts métalliques du Président Hyppolite, l'asphaltage partiel des rues de Port-au-Prince par Antoine Simon) viennent à l'aube du nouveau siècle témoigner, chez nous et à notre échelle, de la vigoureuse activité industrielle et commerciale du capital européen dans le Nouveau-Monde.

La période qu'inaugure la fin du XIXème siècle pour les villes latino-américaines est une période d'expansion correspondant à un fort afflux de capitaux étrangers et une active immigration européenne. C'est l'époque du développement phénoménal d'un Buenos Aires passant en cinquante ans d'une population de trois cent mille à quatre millions d'habitants. C'est l'époque des premiers efforts conscients d'étude et de solution des problèmes urbains qui se multiplient sous la poussée énergique du développement de l'ère industrielle.

Pour nous autres, cette poussée du début du siècle dont on aurait pu discerner les signes avec les travaux mentionnés plus haut (chemin de fer, marchés et entrepôts, etc.) et auxquels il faut ajouter le Palais national et les casernes Dessalines, cette poussée offre un aspect particulier avec la forme plus agressive que prend le jeune et puissant capitalisme américain. Et c'est l'occupation par les « marines » en 1915.

Dès lors, le phénomène urbain haïtien passe brusquement par un stade nettement différencié.

D'abord la centralisation vers la capitale aux dépens de la province s'accélère et une expansion soudaine et rapide de Port-au-Prince s'observe. En 1915 les limites de la ville n'excédaient que timidement la ligne du torrent du Bois de Chêne au sud, celle du Bel-Air au nord et celle du Chemin des Dalles à l'est au-delà du quai. Selon le mot de la fable de G. Sylvain, Bois-Verna n'était qu'un grand bois où « Nèg la pas té fait passé bouè clairin et puis dansé loas. »

Or, en 1922, les quartiers du Bois Verna et de Turgeau, Peu

de Chose, la Fleur du Chêne sont déjà nettement intégrés à la ville et perdent leur caractère de campagne. Et le long de Lalue, jusqu'au pied de la colline dite Morne Polynice, la ville gagne graduellement les hauteurs. Simultanément à cette expansion de surface, des événements urbains d'importance, dictés par les impératifs des problèmes que confrontent des forces d'occupation (et aussi conséquence directe des changements dans le mode de production) s'inscrivent rapidement dans la réalité de la ville : création d'un service technique des Travaux Publics, asphaltage des rues, amélioration du drainage, organisation plus rationnelle d'un service hydraulique, création d'un système ultra-moderne (il l'était alors, croyez-le !) de communication téléphonique, aménagement du port et amélioration de l'hôpital, etc. Et en 1930, Port-au-Prince nous apparaît déjà avec l'essentiel de son nouveau faciès de ville contemporaine embryonnaire, faciès qu'elle gardera avec peu de changement jusqu'à la deuxième guerre mondiale.

Il n'est pas moins significatif que les répercussions de la deuxième guerre mondiale sur le phénomène urbain en Amérique latine et en Haïti soient remarquablement similaires. Ici comme là-bas, un « boom » de la construction, une montée en flèche de la spéculation sur la propriété immobilière, et une nouvelle vague d'expansion urbaine ont leur racine dans une recrudescence soudaine d'activités économiques due à un nouvel afflux de capitaux étrangers et aussi à un accroissement considérable de l'immigration européenne.

.....

Sur cette toile de fond les problèmes urbains se détachent comme suit.

1) *Les problèmes physiques*

Ceux-ci sont le résultat du développement anarchique des villes, développement qui a été parfois trop brusque, parfois trop lent. Ce sont les problèmes de *localisation topographique inadéquate* (sous une forme ou une autre), de *mauvaises conditions sanitaires, d'utilisation inefficace et incontrôlée* du terrain, d'une trop grande *congestion de la population*, et enfin des *problèmes de circulation*. Cette énumération qui représente l'ensemble des problèmes physiques que rencontrent les villes latino-américaines peut, on le voit aisément, s'appliquer parfaitement au cas de Port-au-Prince. Comme pour beaucoup de villes de l'Amérique latine, les fondateurs de Port-au-Prince n'avaient pas sélectionné leur emplacement avec en tête la notion de sa future expansion dont

l'un des résultats est le problème techniquement difficile du tout-à-l'égout et du drainage aboutissant à la partie basse de la ville gagnée sur la mer.

Nous avons le problème que crée le phénomène de l'expansion incontrôlée de la ville vers les collines avec le déboisement et l'aggravation qui en découle : le problème du contrôle des eaux torrentielles durant la saison pluvieuse.

Nous avons le problème des mauvaises conditions sanitaires—manque évident d'urinoirs publics, mauvaise élimination des eaux ménagères dans les quartiers pauvres, absence du tout-à-l'égout, envahissement des moustiques à certaines époques ; conditions d'hygiène parfaitement choquantes dans lesquelles fonctionnent les marchés publics (abattoir, marché aux poissons, boucherie populaire).

Nous avons le problème de l'insuffisance et de la précarité de notre système d'alimentation en eau potable.

Nous avons le problème de la trop grande congestion de la population non seulement dans une énorme partie des blocs de la basse ville (avec ses cours et ses entassements de taudis accessibles à travers un méandre de corridors), mais même dans les zones où s'étendent aujourd'hui les nouveaux quartiers de résidence de la classe moyenne où les terrains de quarante à cinquante pieds de façade sont la norme.

Et enfin nous avons, en dehors de tout doute possible, le problème du trafic et du transport.

2) *Les problèmes d'origine économique*

Comme nous l'avons déjà dit, la nouvelle expansion et les « boom » de la construction des villes latino-américaines sont les résultantes de nouvelles activités économiques : apport de nouveaux capitaux, développement industriel attirant vers les villes une population croissante en quête d'un meilleur devenir, augmentation du taux du profit dans les investissements dans la propriété foncière. Dans les grandes lignes, il est aisé de s'en rendre compte, c'est aussi le cas d'une ville comme Port-au-Prince, où la guerre a amené un certain nombre de réfugiés européens qui ont été largement responsables du démarrage de ce que nous appelons la petite industrie, nouveau facteur économique affectant clairement le problème urbain aussi bien par l'attrait qu'il exerce sur le chômeur en quête de travail que par l'augmentation de la zone qu'il tend à occuper. Un autre facteur économique extrême-

ment significatif est le fait de cette grande activité constructive qui s'exerce sans l'existence de crédit foncier pour son financement.

3) *Problème de nature sociale*

En Amérique latine, comme le révèle F. Violich dans son étude, les problèmes sociaux de la communauté urbaine dépendent de deux facteurs : 1) le niveau extrêmement bas du salaire minimum ; 2) le niveau misérablement bas de l'instruction publique. De ces deux aspects, celui qui a trait au salaire est probablement de beaucoup le plus frappant. Exprimé en terme de la capacité d'achat que procure au manœuvre son travail, nous trouvons les chiffres suivants : Etats-Unis : 12 minutes de travail procurent le pouvoir d'achat nécessaire à l'acquisition d'un kilo de pain ; l'Uruguay : 15 minutes ; le Chili : 60 minutes ; Haïti : 120 minutes ou 2 heures ! Ces chiffres présentent l'avantage de rendre palpable la difficulté fondamentale qu'il y a pour le bénéficiaire d'un si maigre salaire en Haïti, à maintenir un standard de vie comprenant un logement décent, moderne. Tandis que nous constatons par une étude comparative du salaire en relation avec le pouvoir d'achat, que l'Argentine et l'Uruguay qui sont en tête de liste sur ce chapitre en Amérique latine, sont aussi les deux pays les plus avancés du point de vue du standard de vie urbaine.

Quant au problème du manque d'instruction publique, l'expérience des urbanistes latino-américains les a amenés à conclure qu'il constitue la cause principale de nombreux problèmes sociaux rendant quasi impossible la réalisation de plans et travaux d'urbanisme dignes de l'époque moderne. Il n'y a aucune raison pour nous de douter que leur raisonnement ne soit applicable au cas haïtien.

4) *Problèmes politiques*

Tout aussi importants que les facteurs économiques et sociaux sont les conditions politiques qui affectent le problème urbain. En Amérique latine les urbanistes sérieux et désintéressés sont unanimement d'accord sur le fait que l'un des plus graves handicaps au progrès de l'urbanisme demeure l'absence de maturité politique, la dépendance des rouages techniques de l'administration à la politique personnelle. Nous l'appelons populairement en Haïti la politique du « moun pa ».

En Amérique latine, ceux qui se sont consacrés à l'étude d'un

urbanisme plus rationnel sont unanimes à reconnaître que la création d'un véritable système de *service public* garantissant la pérennité des cadres administratifs et leur indépendance technique des caprices de la petite politique, est indispensable pour un progrès urbain valable. Là encore, la validité de l'application de cette observation au cas haïtien me paraît indiscutable.

La tâche première d'un tel organisme serait :

- 1) la formulation d'objectifs fondamentaux.
- 2) l'organisation systématique de données statistiques (sociales, économiques, topographiques, etc.) des problèmes urbains par enquêtes détaillées et approfondies.
- 3) l'élaboration des plans régulateurs.
- 4) la préparation d'une législation urbaniste adéquate.

Ceci met l'accent sur l'aspect du problème relevant de l'étude et des recherches. Je sais qu'il est traditionnel en Haïti d'accorder plus d'importance à l'aspect *réalisation*. Je serais le cernier à vouloir minimiser l'importance de *l'acte accompli* en matière de développement urbain, car comme le dit Valéry : « De tous les actes, le plus complet est celui de construire. » Mais je défendrai toujours le point de vue que ce qui importe ce n'est pas de faire un plan et de l'exécuter, mais c'est de faire un plan intelligent et de l'exécuter rationnellement. Une illustration éloquente de ce point de vue vous est offerte par cette remarquable réalisation du front de mer de Port-au-Prince qui vaut à l'Institut Français l'avantage de ce magnifique emplacement. Certes la réalisation de cette œuvre est un acquis. Pourtant aurait-elle été, comme il se devait, intégrée dans une étude sérieuse de l'ensemble du développement de la ville, que *jamais* elle n'aurait été réalisée sans un réajustement adéquat du système de drainage.

La dernière inondation spectaculaire du Bois de Chêne qui a causé tant de dégâts à la capitale, a coûté selon les estimations les plus conservatrices, au-delà des 150.000 dollars qu'il a bien fallu trouver. Et qu'il faudra retrouver l'année prochaine éventuellement. Mais l'élaboration d'un plan régulateur du développement de Port-au-Prince, s'il était entrepris, serait inconcevable sans une étude radicale du problème du Bois de Chêne, une étude qui devrait conclure à un programme *précis* et *graduel* réclamant dix, vingt ou trente mille dollars par an sur une période de cinq, dix ou vingt ans (mes chiffres sont arbitraires) pour résoudre le pro-

blème en l'attaquant de partout à la fois : des flancs du Morne l'Hôpital qu'il faudrait vigoureusement reboiser jusqu'au cœur de la ville coupée par cette cicatrice dont on pourrait faire un immense parc linéaire qui irait de la mer à la montagne.

Aujourd'hui, les pouvoirs publics marquent certes aux problèmes d'urbanisme un intérêt indiscutable, et techniquement parlant, extraordinairement en avance sur celui qu'ils y portaient il y a de cela quinze ans. Toutefois, cet intérêt que l'on pourrait qualifier de « constructiviste » n'est pas assez *global* et *manque encore d'intégration*. Aussi est-ce pourquoi il *revient au public* de réaliser une prise de conscience du problème de la ville dont il acceptait autrefois le développement ou la stagnation comme des faits sans cause que l'on ne questionne pas. Et, comme le disait Voltaire à propos des embellissements de Paris en 1749 :

« Fasse le ciel qu'il se trouve quelques citoyens assez zélés
« pour embrasser de tels projets, des âmes assez fortes pour les
« suivre. Si dans notre Ville immense il ne se trouve personne
« qui s'en charge, si on se contente d'en parler à table, de faire
« d'inutiles souhaits ou d'impertinentes plaisanteries, alors il faut
« pleurer sur les ruines de Jérusalem ».



Poème

RENE MARAN (FRANCE) *

VOYAGES

Le voilier dans le port, geint sur ses apparaux.
L'automne étend sur eux sa lumineuse ombelle.
Nous avons consulté les marcs et les tarots :
Ils nous ont répondu que la mer serait belle.

Appareillons. La mer nous réclame. Déjà,
Sur l'eau du fleuve lourd où se vautre la barge,
Le voilier, par instants, danse comme un naja
Que fascine, fakir immobile, le large.

Adieu, vous tous ! Adieu, molles collines, d'où
L'angélus entreprend son voyage sonore !
Avant de regagner les bassins de radoub,
Nous voulons voir les ciels que la lumière honore.

Adieu, quais aux hangars repus de cargaisons,
Haquets, tombereaux, docks, caisses, prélaris, barriques,
Treuils noirs de cambouis, et tramways, et maisons
Qui béent aux paquebots venant des Amériques !

Ah ! la mer étincelle et le ciel resplendit.
Le soleil, du mitan de l'azur qu'il domine,
Pique douze coups d'or au gong bleu de midi,
Que l'immense éventail du noroît dissémine.

Et voici des cargos, des dogres, des voiliers ;
Voici des yachts, bijoux de luxe et de plaisance ;
Et des oiseaux qui, de leurs cris multipliés,
Du pays délaissé maintiennent la présence !

La nuit tombe. Ecoutez, moussaillons et gabiers,
Les voiles, ivres d'air, bruire à la mâtüre,
Au branle des embruns contre les écubiers
Dont les naseaux hument le vent de l'Aventure !

Nous avons, ce matin, débordé des cargos
Que des brouillards dorés vêtaiient de leurs mandilles.
Nous rangeons à présent, au son des fandangos,
L'Espagne et ses fruits mûrs gonflés de séguidilles,

* Les auteurs haïtiens et français doivent adresser à l'Institut français les poèmes qu'ils aimeraient voir publiés à cette place.

L'Espagne où, confondue à l'odeur de coaltar
Qui règne par la nuit d'étoiles chamarrée,
La respiration du cap de Gibraltar
Imite à son insu le bruit de la marée,
Cependant que, des ports où dorment les voiliers,
Rentrés des Loangos et des Sierras-Leones,
Monte et grince, sans fin, le râle de milliers
De bennes épuisant le ventre des mahonnes.

II

Pays du nonchaloir et du songe vassaux ;
Iles aux noms chantants, Célèbes et Moluques ;
Fleurs volcaniques des royaumes abyssaux
Que mitraille, la nuit, l'éclat des noctiluques ;
Espaces qui rêvez, sur vos rêves lovés,
Devant l'immensité bleue et coraliennne ;
Continents habités de peuples réprouvés ;
Massifs de latérite où ricane l'hyène ;
Anses, criques et ports ; ébéniers, dont l'élan
Dispense à l'infini la splendeur des Antilles ;
Golfes où vient mourir le baiser nonchalant
Que la mer assoupie envoie aux sapotilles ;
Touffes de vétyver, blancheur des « haciendas »
Que reflètent les chaudes eaux luminescentes
Où grouillent les tarpons et les barracudas ;
Lais, rues, sierras, canyons, torrents, lacs, pampas, sentes,
Paradis végétaux dont les vertes parois
Exhalent comme un bruit continu de fontaines,
Quand les mâts résignés tendent leurs bras en croix
Au nocturne départ qui vibre en leurs antennes ;
Mondes vers qui, jadis — ô soleil de juillet,
Qu'il était beau, jadis, l'azur de mes vacances ! —
Ma jeunesse, armada fougueuse, appareillait,
Ivre de l'aventure et de ses conséquences ;
Terres dont je ne peux oublier les appels
Qui raniment en moi d'éblouissants vestiges ;
Océans tatoués de groupes d'archipels,
Enchantez-moi longtemps du jeu de vos prestiges,
Car rien n'étant plus rien à mon cœur, maintenant,
Je n'apporte mes soins qu'au noir appareillage
Où, les membres à poste, et cap droit au ponant,
Je partirai sans bruit pour mon dernier voyage.

Silhouette

EDOUARD HERRIOT

par GEORGES LECOMTE
de l'Académie Française.

Pour fêter le quatre-vingtième anniversaire du Président Edouard Herriot, une médaille, dont l'exécution sera due au graveur Marcel Renard et la réalisation à la Monnaie, va lui être remise au cours d'une cérémonie. D'autre part, l'on vient de célébrer à Lyon les quarante-sept ans de sa magistrature municipale.

En 1904, sans abandonner sa chaire de rhétorique, où il exerçait brillamment ses dons de professeur et d'entraîneur de la jeunesse, il devint adjoint au maire de la seconde ville de France. Sans négliger sa double fonction, il se faisait recevoir en 1905, docteur es-lettres avec deux thèses, depuis célèbres : *Madame Récamier et ses amis*, et un ouvrage inédit de *Madame de Staël*. La même année, en remplacement du maire de Lyon, M. Victor Augagneur, nommé gouverneur général de Madagascar, il est choisi par ses collègues sur lesquels il avait conquis l'autorité que lui valaient sa clairvoyance, son actif dévouement à la cause publique.

Dès lors, il administre, embellit, rajeunit Lyon, sans en altérer le caractère. Il fait construire, avec un souci très averti de l'hygiène, de spacieux abattoirs, substitue, à un vieil hôpital, des pavillons entourés d'espaces libres, aménage des jardins et des squares, orne les rues d'arbres et de fleurs, jette sur le Rhône de nouveaux ponts, crée des barrages, etc... Pendant la guerre de 14 - 18, il sait ravitailler, par d'ingénieux moyens de fortune, sa chère ville, car il l'aime, a-t-il écrit, « comme on aime une femme ».

Après la défaite de 40, arraché à sa mairie, ce lui fut plus douloureux que tout ce qu'il eut à subir, pendant quatre ans, du fait de l'occupation.

Il s'était exposé à ces rigueurs par diverses protestations énergiques ; par exemple, contre la suppression des deux Chambres, contre la prise de l'Alsace et de la Lorraine par l'envahisseur, au

mépris des conditions de l'armistice, contre les indignes traitements infligés aux Juifs français ; enfin, par son geste, héroïque à l'époque, de renvoyer sa Croix de la Légion d'Honneur — que j'ai reçue, spécifia-t-il, des mains de Clémenceau — au Gouvernement de Vichy qui venait d'attribuer la même distinction à des soldats français qui combattaient, sous l'uniforme allemand, les Russes à Stalingrad.

C'était plus qu'il ne fallait pour être astreint à la résidence surveillée dans sa maison de l'Isère, puis transporté à l'établissement pénitencier d'Evau-les-Bains (Creuse), enfin, emmené prisonnier, par la Gestapo, près de Berlin.

Il résista à cette captivité, dure au physique et au moral et, dès la libération, il retrouva la mairie de Lyon.

En 1912, il avait été élu sénateur ; puis, en 1919, il préféra le Palais Bourbon au Palais du Luxembourg.

A partir de cette date, son grand rôle politique est si connu que je rappellerai seulement qu'il fut Ministre des Affaires étrangères (à deux reprises), Ministre de l'Education nationale, Ministre d'Etat, Président du Conseil. En 1936, il fut appelé à la présidence de l'Assemblée législative.

Son action dans la vie publique n'empêchait pas ce grand lettré, cet ami des arts et des beautés naturelles, de publier des livres qui eussent suffi à lui assurer une considérable notoriété. Je citerai : *Agir, Créer*, titres bien significatifs, une *Histoire de la littérature française*, une *Histoire de Lyon*, une *Vie de Beethoven*, puis *Orient, Sous l'olivier, Episodes*, où il évoque les faits essentiels des semaines qui précédèrent l'armistice de 1940, *Jadis*, deux volumes de Mémoires, monument du plus grand intérêt.

L'Académie française, sensible à ses mérites littéraires, l'a appelé parmi ses membres en 1946. Sauf le cas où une importante séance le retient au fauteuil présidentiel de l'Assemblée nationale, il assiste à nos réunions du jeudi, et il se mêle à nos débats pour la révision des mots du dictionnaire.

Et chaque fois que nous l'avons sollicité pour parler, comme représentant l'Académie, en quelque solennité, il ne s'est jamais refusé.

Lorsqu'il s'est agi de cérémonies commémoratives, en Bre-

tagne, pour Chateaubriand, j'étais un peu gêné pour lui demander encore une fois son concours. J'eus l'idée d'user d'un flatteur artificiel. En déjeunant chez des amis communs, je lui dis à haute voix : « Je suis chargé d'une mission auprès de vous ». — « De la part de qui » ? fit-il. — « De la part de Madame Récamier pour vous prier de discourir à Saint-Malo et à Combourg sur l'auteur d'*Atala* ». — « Comment résister, fit-il, au vœu d'une telle ombre ? » Et cela valut à Chateaubriand, dans son pays natal, deux beaux discours.

Il arrive que dans certaines commémorations, les orateurs mesurent mal leur temps de parole. Alors Edouard Herriot président la séance, devant donc parler le dernier, sent inopportun de tirer de sa poche le discours savant qu'il a écrit et, afin de ranimer l'attention un peu défaillante du public, il se lance en une improvisation si vivante, si pittoresque, enjouée, que l'assistance électrisée, oublie l'heure tardive. Mais, moi présent, je réclame mon dû, et j'emporte le discours écrit qui doit voir le jour et que l'Académie fait publier.

La vigoureuse intelligence d'Edouard Herriot, son patriotisme vigilant, son esprit d'équité, qui voulut que tous profitassent des moyens de s'instruire largement, son espoir de maintenir la paix entre les peuples, sa bonté agissante, son éloquence généreuse, ont fait de lui, à l'étranger comme chez nous, un des hommes d'Etat français qui ont le plus de prestige.

COURRIER DE FRANCE

LA PUISSANCE ECONOMIQUE DE L'EUROPE UNIE.

par ALBERT MOUSSET

Au moment où le Plan Schuman entre en application, l'Institut international d'Archéocivilisation publie, sous ce titre, la première des brochures annoncées lors de son dernier congrès, tenu à la Sorbonne en octobre 1951.

Le terme d'« archéocivilisation » a été choisi pour désigner les persistances culturelles : cette notion nouvelle implique donc le recours aux diverses disciplines historiques aussi bien qu'à la sociologie contemporaine. C'est en effet la Commission internationale de Sociologie qui édite cette brochure, à laquelle ont travaillé les experts de sept nations européennes, sous la direction d'André Varagnac, conservateur des musées nationaux, et la présidence de Lucien Fèvre, membre de l'Institut.

Nul ne doute aujourd'hui que l'Europe se fasse. Le territoire européen est devenu si réduit, grâce aux progrès techniques des transports, des échanges et des communications, que son unité politique se réalisera à la première occasion. Mais, scientifiquement, il est encore impossible de dire comment elle se fera et quelle en sera la structure.

Sur le seul plan économique toutefois, il apparaît avec netteté que, quel que soit le système de référence adopté, l'union, même limitée aux six pays du pool charbon-acier, représenterait un prodigieux ensemble, d'autant que plusieurs de ces pays apportent avec eux le potentiel des riches territoires d'outre-mer auxquels ils sont associés.

La principale raison de la division politique de l'Europe réside précisément dans la richesse de ces nations. Depuis la première révolution industrielle, le vieux monde a triplé sa population, tout en essaimant sur trois continents. Il constitue ainsi l'un des plus puissants espaces économiques de la planète. Mais les conditions du progrès social n'ont pas évolué à la même cadence que le mouvement scientifique et le développement de la technique, en raison de la multiplicité des frontières et de leur étanchéité.

Ainsi, la division politique a pour effet de neutraliser une grande partie des efforts déployés dans le domaine des réalisations pratiques. Elle perpétue des résistances dont il serait imprudent de sous-évaluer la force.

Les éléments fondamentaux des grandes structures économiques (répartition de la population active, composition du revenu national, échelle des prix, rentes, profits, productivité du travail, etc.) sont en effet déterminés par le découpage des frontières. Un remembrement économique introduirait dans ces structures des modifications si profondes qu'on conçoit aisément que beaucoup d'Européens s'en inquiètent ou s'en effraient, parce qu'ils vivent d'une activité rentable à l'abri de certaines frontières, mais qui cesserait de l'être dans le cadre d'une communauté élargie.

Le producteur est conservateur par intérêt immédiat : il lui faut beaucoup de lucidité et de courage pour envisager les sacrifices nécessaires à la réadaptation qu'exigerait un remaniement de la carte économique de l'Europe. Il entraîne dans sa résistance une fraction non négligeable de la classe ouvrière — ce qui explique, par exemple, l'opposition conjuguée des hommes de droite et des hommes de gauche dans les débats parlementaires auxquels a donné lieu, en Allemagne, la ratification du pool charbon-acier.

Pour faire tomber cette résistance, il faut de toute nécessité mettre en lumière les deux ordres d'avantages résultant d'une abolition des frontières : les uns par la mise en commun des ressources, les autres par l'extension des marchés.

L'intérêt de la mise en commun, c'est la réduction des rentes et profits de rareté. Plus un territoire est compartimenté, plus les ressources en matières premières et en produits agricoles courent le risque de s'y trouver mal réparties. Dans celles de ces nations où la production d'une matière est pléthorique, la pléthore est limitée à son seul territoire politique. Dans les autres, cette même production est impossible ou difficile, et il existe une situation de rareté ; elles protègent alors leurs producteurs par un réseau de subventions et de barrières douanières qui consolide leur propre cherté. La division du travail est la première condition du progrès technique : elle imposerait logiquement la spécialisation de chaque territoire dans les productions pour lesquelles il est le mieux doué. De même, les nations européennes sont obligées de faire les frais d'un système complet de distribution pour tous les secteurs de la vie économique : il est impossible de construire, à l'heure actuelle, en Europe, des pipe-line comme ceux qui transportent le pétrole et le gaz du Texas à Detroit et qui pourraient aussi bien relier la Syrie à Paris. L'union réaliserait une rationalisation des circuits et des services de distribution.

Quant à l'économie de grand marché, ses avantages se présentent sous trois aspects : la « série », le plein emploi des machines, la concurrence. La

« production de masse » est la condition *sine qua non* de la réduction des prix de revient et, par suite, de l'élévation du pouvoir d'achat des salariés. Cette production implique l'utilisation à plein de l'outillage spécialement conçu pour ses besoins. Beaucoup de nations européennes souffrent moins, actuellement, du sous-équipement que d'une mauvaise utilisation de celui-ci : le chômage des machines est la lèpre des économies étriquées. Enfin, la concurrence remplit d'autant mieux son rôle de sélection que le territoire de la compétition est plus étendu ; les coalitions en vue de maintenir les prix seraient plus difficiles entre producteurs ne parlant pas la même langue, n'ayant pas la même mentalité et se trouvant en face de situations différentes ou d'intérêts contradictoires.

Ainsi, la crise de l'Europe actuelle n'est pas celle d'un monde en déclin. Elle n'a rien de commun avec la situation de l'Espagne au dix-septième siècle ou de Rome au quatrième siècle, qui résulta d'une infériorité structurale. L'Europe a une richesse de base telle qu'il lui suffit de ne pas se ruiner pour être prospère — autrement dit, de ne pas s'entre-déchirer. « Les vieilles terres, qui portent les traces douloureuses ou glorieuses des longs efforts de l'humanité pour le progrès intellectuel et social, ne sont pas seulement le Musée du monde. Elles sont aussi le berceau d'une nouvelle civilisation ».

Telles sont les idées que nous livre la Commission internationale de sociologie appliquée, dans l'étude mise au point par MM. Fourastier, Morazé et Gavanier, avec le concours d'éminents professeurs allemands, autrichiens, belges, anglais, hollandais et italiens. Elles reflètent la préoccupation dominante de la génération actuelle et viennent appuyer l'effort d'unification européenne dont la France s'est fait la principale animatrice.

L'AMENAGEMENT DU RHONE.

par RENE SUDRE

On cite souvent comme grandes entreprises nationales pour l'exploitation des richesses naturelles l'aménagement de la vallée du Tennessee aux Etats-Unis ou la centrale hydroélectrique du Dniéper en Russie. La France peut leur opposer aujourd'hui une entreprise équivalente sinon supérieure par la hardiesse et le rendement. Il s'agit de l'aménagement du Rhône depuis sa sortie du lac de Genève jusqu'à la Méditerranée. La première section de ce travail gigantesque est représentée par le barrage de Génissiat en amont de Lyon et a été achevée au début de 1948. Son lac de retenue a une superficie de 350 hectares et ses trois usines produisent annuellement plus d'un milliard et demi de kilowatts-heure, soit le dixième de la consommation française.

La seconde tranche du programme comportait l'aménagement du bas Rhône, en aval de Valence, entre Donzère et Mondragon, sur une longueur de 30 km. Bien que la hauteur de chute du fleuve entre ces deux points soit moindre : 17 à 25 m. au lieu de 69, l'énergie fournie au cours de l'année sera plus considérable. On compte retirer bientôt deux milliards de kilowatts-heure de cette dénivellation hydraulique. L'œuvre consistait à dériver le cours du Rhône par un canal qui absorbe presque tout le débit du fleuve. Sa largeur au plan d'eau atteint 130 m. soit un quart en plus que les canaux de Suez et de Panama. La chute d'eau utilisable est fournie par une écluse qui est unique au monde pour les dimensions et la technique. Dans une région de vieille civilisation où la population est très dense il n'était pas possible de couper brutalement le fleuve par un barrage qui aurait noyé une énorme quantité de terres fertiles et forcé à émigrer des dizaines de milliers de personnes. La solution des ingénieurs français est la plus humaine et la plus élégante.

Commencés en 1947 les travaux viennent de s'achever par la construction de l'usine qui porte le nom d'un grand artisan de l'électrotechnique, André Blondel. C'est un événement national qui va être célébré en présence du président de la République à la fin du mois d'octobre. Il a exigé le déplacement de cinquante millions de mètres cubes de terre, de boue argileuse et de graviers. De nombreuses études géologiques et quantité de sondages avaient révélé les particularités du terrain d'alluvions sur le tracé du canal. On eut la chance de rencontrer aux environs de Bollène un affleurement rocheux qui assure à l'usine des fondations inébranlables. On aurait pu souhaiter cette plate-forme plus proche de Mondragon pour avoir une chute plus grande mais la nature ne pouvait prévoir les besoins des ingénieurs !

Ces derniers eurent à faire face à de nombreuses difficultés. Le Rhône est un fleuve tumultueux qui entraîne de nombreuses boues capables d'ensabler

le canal à brève échéance. On y a pourvu de plusieurs façons au départ du canal, d'abord en ne dérivant que les eaux superficielles, ensuite en obligeant les eaux profondes à tourbillonner et à rejeter leurs impuretés dans le lit ancien du fleuve. Un barrage à cinq vannes séparées par d'énormes piles achève de régulariser le débit et de ne laisser passer, même dans les fortes crues, que 1.590 mètres cubes par seconde. Les turbines de l'usine Blondel ne pourraient utiliser davantage. Le surplus est évacué dans le lit du Rhône qui restera ainsi ouvert à la navigation. On a certes perdu le surplus de puissance qu'aurait donné l'eau des crues mais on a maintenu dans des limites économiques le renforcement des ouvrages du canal.

Une autre préoccupation pour les ingénieurs fut d'éviter, en creusant le canal, de compromettre l'irrigation souterraine de la plaine de Bollène et de porter ainsi un tort grave à cette contrée maraîchère. Il y avait un double danger : l'assèchement et l'inondation. Cette dernière éventualité paraît être écartée à l'heure actuelle et on a installé d'ailleurs un système de drainage destiné à disparaître quand le lit du canal sera suffisamment envasé. Il sera aussi pourvu à l'assèchement, surtout en aval de l'usine, si la perte en eau est trop sensible ; mais les irrigations importantes prévues tout le long du canal compenseront pour l'agriculture cet inconvénient passager. De puissantes levées de terre ont été faites sur les berges, et à la hauteur du plan d'eau on les a rendues imperméables pour éviter d'être lentement entamées par les remous incessants de la navigation.

C'est l'écluse de Bollène qui attirera le plus la curiosité et l'admiration. Elle est l'œuvre de l'ingénieur Albert Caquot, savant qui, cette année, préside l'Académie des sciences. Cette écluse est une section du canal, longue de 205 m., large de 12, fermée aux deux extrémités par des portes cylindriques, ce qui lui donne la forme d'une carène. Elle répond à l'énorme différence de niveau de 25 mètres et c'est la première fois qu'on s'est trouvé devant un tel problème. La porte amont présente, bien entendu, sa convexité au courant d'eau ; on dit qu'elle travaille « à la compression ». Elle est toute en acier avec un revêtement de ciment armé. Très légère néanmoins, elle s'applique sur les murs latéraux par des joints en caoutchouc, ce qui la rend absolument étanche. Elle s'abaisse pour le passage des chalands et la porte aval se lève pendant que l'écluse se remplit.

Grâce à l'aménagement des conduites, le remplissage ou l'évacuation se font avec une vitesse exceptionnelle, 4 mètres à la minute. La porte aval ne s'ouvre et ne se ferme qu'à sa partie inférieure ; dans le haut l'écluse est donc fermée de façon permanente par un cintre sous lequel les bateaux passent. Malgré la rapidité des opérations, les bateaux ne seront pas soumis aux mouvements de tangage et de roulis des écluses ordinaires et cela grâce à une distribution égale des arrivées et des départs d'eau dans l'écluse. En sept minutes ils auront franchi ce formidable saut de vingt-cinq mètres.

Quant à l'usine qui convertira la force hydraulique en électricité, elle comporte six groupes ayant chacun une puissance de 50.000 kilowatts. La masse d'eau agissante est à chaque seconde de 250 mètres cubes pour chaque groupe. Elle fait tourner une turbine Kaplan dont les pales s'orientent automatiquement de façon à recueillir l'énergie maximum, et à utiliser les périodes de faible charge. Tournant à cent sept tours par minute, la turbine à cinq aubes Kaplan assure un rendement constant de 90% de l'alternateur auquel elle est accouplée. Cet équipement de la centrale de Bollène dépasse légèrement les besoins d'un débit très variable afin de recueillir en toute époque la totalité de l'énergie qui la traverse. Son excédent de puissance permet en même temps de faire face à un accident qui immobiliserait provisoirement un des générateurs électriques.

On a prévu aussi l'accident qui empêcherait d'utiliser l'énergie produite, par exemple la rupture d'une des lignes de distribution dans le réseau. Dans ce cas l'énergie superflue serait dirigée en une fraction de seconde sur des résistances liquides capables de l'absorber, en attendant que l'admission aux turbines soit diminuée par la manœuvre progressive des vannes. Une fermeture instantanée produirait des remous puissants qui troubleraient la navigation.

Cette œuvre admirable a employé sept mille ouvriers logés en sept cités avec leurs familles. Elle coûte soixante-quinze milliards. Mais jamais argent ne fut plus productif pour la nation française qui achève ainsi de se classer au premier rang pour l'utilisation de ses énergies naturelles.

Les livres

Benjamin CONSTANT : *Journaux intimes*

(Paris, 1952, éd. Gallimard)

En même temps qu'elle réédite les ouvrages de Tocqueville, la librairie Gallimard publie les *Journaux intimes*, encore inédits de Benjamin Constant. Déjà en 1887, un de ses descendants, Adrien de Constant, en avait fait paraître quelques extraits, d'ailleurs assez tendancieusement déformés.

Grâce à MM. Roulin et de Roth, l'édition actuelle semble être complète, du moins pour la période de 1804 à 1807 ; et elle est conforme au manuscrit déposé avec d'autres documents à la Bibliothèque de Lausanne.

Dans sa préface, M. Roulin déclare que cette publication ne modifie pas grandement l'opinion que, depuis plus d'un siècle, la postérité s'était faite de son auteur. Il semble au contraire qu'elle nous permette de rectifier certains de nos jugements, d'atténuer la sévérité de quelques-uns, et de changer d'autres, qui étaient des jugements d'estime, en jugements d'admiration.

Nous prenions Benjamin Constant pour un roué ; parce que dans sa correspondance, il s'en était donné l'attitude. Et l'histoire de sa liaison avec Mme de Staël semblait nous en fournir la preuve. Or, voici que la lecture des *Journaux intimes* nous montre qu'il fut un homme sensible. Personne ne fut plus fidèle que lui en amitié. Sans doute ne le fut-il pas en amour. Mais chaque fois qu'il aima, ce ne fut pas seulement avec les sens, ce fut aussi avec le cœur. Le récit qu'il fait de la mort de Julie Talma, qui lui avait été chère, est comme gonflé d'une émotion d'autant plus intense qu'elle est contenue.

Nous voyons l'homme déchiré par ses contradictions, qui en souffre, mais à qui cette souffrance n'enlève rien de son admirable lucidité. « Tous mes sentiments sont vrais, écrivait-il, mais ils le sont tant qu'ils se froissent les uns les autres, et tous pourraient, à différentes époques, paraître faux ».

A côté de l'analyste impitoyable de lui-même, nous voyons apparaître le libéral passionné, celui qui, lisant une étude sur les prisons d'Etat de Venise, était saisi d'indignation et d'horreur, et déclarait « qu'il se sentait impatient d'avoir traversé la vie et échappé aux hommes ». C'est qu'en effet — et la remarque est de M. François Mauriac — l'excès d'analyse de soi-même rend

un esprit plus sensible à la valeur de la personne humaine et par conséquent à tous les attentats commis contre elle. Et justement, à propos de Benjamin Constant, M. Mauriac nous dit : « Un homme à ce degré authentique se dresse contre tout ce qui menace, dans les institutions et les lois, l'authenticité de l'individu ».

L'introspection psychologique pratiquée, le libéralisme professé par ce parfait écrivain qui fut un grand parlementaire ne sont plus de mode ni en littérature ni en politique. Les hommes n'ont plus le temps de se regarder vivre. Et d'ailleurs n'est-ce pas Goethe qui disait déjà à l'époque de Constant : « L'on ne vit vraiment bien que lorsqu'on oublie que l'on vit ». L'auteur d'*Adolphe*, lui, n'a jamais pu oublier qu'il vivait. Et ses *Journaux intimes* nous le montrent à chaque page. Nous y découvrons aussi presque à l'état pur, l'homme d'un monde et d'une civilisation en train de disparaître. Dans ce monde et cette civilisation, c'était la personne humaine qui comptait. C'était à développer et à perfectionner sans cesse son humanité que semblaient destinés les arts, les lettres, la culture générale et les institutions.

Aujourd'hui la civilisation, de personnelle, est devenue industrielle. Ce n'est plus l'homme qui compte, ce sont les groupes d'hommes. Parce qu'il se rapetisse par l'abolition des distances et que les diverses parties s'en compénétrant par la nécessité des échanges économiques, le monde devient et deviendra de plus en plus concentrationnaire. Il n'est pas besoin qu'elles adhèrent au marxisme, il suffit qu'elles s'industrialisent de plus en plus, pour que nos sociétés ressemblent aussi de plus en plus à des termitières.

Les jeunes générations ont l'air de s'accommoder parfaitement d'un univers ainsi transformé. Et l'on n'imagine pas qu'elles puissent accueillir avec la moindre faveur, et même avec le plus vague intérêt une œuvre littéraire comme celle de Benjamin Constant.

Et cependant l'homme, si déshumanisé qu'on le suppose, peut-il tout à fait oublier qu'il est un homme et consentir, sans jamais un sursaut de révolte, à devenir complètement un robot ? Cette jeunesse qui nous paraît déjà si adaptée à une nouvelle civilisation de masses, a des inquiétudes qui ne sont pas uniquement matérielles. Et ce sont elles que traduit la littérature récente, qui est une littérature d'angoisse, ou de désespoir. Il est donc possible que, par défense naturelle, par réaction de son être spirituel, l'homme contemporain ait besoin de rentrer en lui-même et d'y chercher, pour l'y préserver, ce qui lui reste encore d'humanité. Mais, inhabile à cette recherche, tâtonnant et trébuchant dans sa propre obscurité, il aura besoin d'avoir recours à ces guides, à ces lumières que sont nos grands moralistes. Il sera surpris de profiter de l'attention que ceux-ci se sont donnée à eux-mêmes. En honorant, en cultivant leur propre personne, c'est la personne humaine en général qu'ils ont honorée et cultivée.

M. François Mauriac fait remarquer que « l'égotisme chez Constant comme chez Stendhal, bien loin de développer en eux la férocité de l'animal social,

les a rendus plus humains que la plupart de leurs contemporains... Si chacun de nous ne considère pas qu'il est lui-même important, il refusera de l'importance à tous les autres individus. S'il ne s'intéresse pas personnellement, quelle personne l'intéressera ? »

Parce qu'il s'est incessamment et passionnément intéressé à lui-même, Benjamin Constant s'est de même intéressé à l'homme que nous sommes tous. Aujourd'hui, en chacun de nous, cet homme est menacé. Même ceux qui ont l'air de se moquer de cette menace ou de l'ignorer, en sont confusément inquiets, et par une réaction spontanée de leur instinct, ils seront forcés de se défendre. Alors, par ses *Journaux intimes*, comme par ses deux romans *Adolphe* et *Cécile*, Benjamin Constant pourra sans doute les y aider.

Marguerite YOURCENAR : *Mémoires d'Hadrien*.

(Paris 1952, éd. Plon — 1 vol.)

Un curieux livre a paru en France ces derniers mois. Un écrivain, ou plutôt une femme-écrivain, après avoir, pendant des années, étudié les faits et gestes de l'Empereur Hadrien, l'histoire détaillée de son règne et de son époque, a rédigé les mémoires que cet Empereur aurait pu composer si à la fin de sa vie il avait eu le temps de revoir, en pensée, sa longue existence.

Le choix de l'homme est bon. Hadrien est une des figures attachantes de l'histoire romaine. Sans doute est-ce son successeur, Antonin, qui a donné son nom à la dynastie à laquelle il appartient, sans doute la gloire militaire de son prédécesseur, Trajan, la gloire intellectuelle de son successeur, Marc-Aurèle, ont-elles éclipsé la sienne propre, mais les justes historiens de Rome ont eu raison de montrer en Hadrien l'Empereur-type. Le livre qui vient de lui être consacré par cet écrivain français est, par la nature même des choses, quelque peu romancé. Il est donné à cet Empereur un esprit littéraire, une imagination artistique, dont on ne peut assurer qu'il ait été pourvu. Mais l'œuvre de ce grand Empereur, sans cesse sur la brèche, sans cesse par les routes, et dont on retrouve l'action aussi bien au nord de la France qu'au sud de l'Égypte, aussi bien en Espagne qu'en Palestine, justifie une reconstitution qui peut-être le recouvre d'une gloire nouvelle, mais à coup sûr ne le mésestime pas.

La lecture de cet excellent ouvrage conduit à une réflexion qui, certes, n'est pas nouvelle, mais qui est particulièrement vive à mesure que la lecture s'avance. On éprouve en parcourant les étapes de la vie et de la pensée de cet homme politique qui vivait voici près de deux mille ans, le sentiment du recommencement permanent des sociétés humaines.

Rome, au temps d'Hadrien, avait atteint, du point de vue politique, un

très haut niveau. Le système social, la volonté des gouvernements, le mécanisme administratif donnaient à une part importante de notre monde une grandeur qui ne peut être contestée et où les possibilités d'épanouissement individuel étaient fort étendues. Sans doute, certaines mesures, l'esclavage notamment, nous choquent-elles, mais demandons-nous s'il n'existe pas dans nos sociétés si orgueilleuses, des mœurs aussi choquantes ! A tous égards la comparaison entre le siècle où nous vivons et celui d'Hadrien est parfaitement justifiée.

Or deux siècles ne s'étaient point écoulés, six générations n'avaient point achevé leur vie, que l'Empire d'Hadrien, que la société antique, lentement forgée, s'effondraient. Car ce fut vraiment un effondrement ! La décadence fut prompte malgré les sursauts de certains empereurs et la volonté de quelques derniers fils de Rome. On assista à la fois à un démembrement de l'Empire et à une chute de la civilisation. Longtemps en Europe est resté le souvenir, dans les campagnes les plus reculées, de ce qu'avait été la paix romaine, mais des forces barbares, longtemps contenues par ces légions où Hadrien fit son éducation militaire, l'emportèrent à la longue sur le régime plus civilisé, mais où, de divisions en dissociations, la décadence fit rapidement son chemin. A coup sûr, des fautes furent commises par certains hommes. Quelques années après la mort d'Hadrien, son successeur, ou plutôt le successeur de son successeur, Marc-Aurèle, en cédant l'Empire à Commode, fut un artisan de la destruction du monde antique, mais, bien au-dessus de ces responsabilités individuelles, l'historien note le vieillissement d'une société qui s'enlise, et aussi comme l'assaut dirigé par des civilisations moins évoluées contre les plus raffinées aboutit souvent à un succès ! De ces mouvements, les individus sont les victimes, puis les sociétés barbares à leur tour évoluent, triomphent et s'enlisent. L'histoire recommence.

Devons-nous reporter au temps présent, à notre actuelle civilisation occidentale, l'histoire de l'ancienne Rome, dont après tant de malheurs et de revers nous nous prétendons volontiers, tant en Europe qu'en Amérique, les successeurs ? — Le parallèle entre notre situation et celle de l'empire romain à son zénith est impressionnant. Mais souvenons-nous que les hommes peuvent ne pas laisser jouer les fatalités. Le redressement de la politique occidentale, le rajeunissement de la civilisation chrétienne et libérale, c'est bien là notre problème. Saurons-nous le résoudre, ou dans quelques siècles, cherchant avec difficulté un homme comparable à l'Empereur Hadrien, un écrivain des temps futurs rédigera-t-il les mémoires d'un homme politique qui aura vu notre société et notre civilisation dans son exceptionnelle grandeur, alors que déjà les germes de décadence faisaient leur œuvre ?

Michel DEBRE

Sénateur d'Indre et Loire

Roger LEVY : *Regards sur l'Asie*

(Paris, 1952, éd. A. Colin, Collection « Sciences Politiques », 1 vol.)

Moins que jamais, la situation politique, économique et morale des pays d'Asie ne saurait nous laisser indifférents. Jamais d'ailleurs, au cours de leur longue histoire, les hommes d'Occident ne cessèrent de penser et de rêver à l'Orient : il suffit de prononcer ce mot pour évoquer, non pas une histoire ou une géographie objectives, mais un mythe. Pour les voyageurs comme pour les marchands, pour les philosophes comme pour les conquérants, l'Asie a toujours concentré les mystères du monde civilisé : les routes de la soie, Marco Polo, les campagnes d'Alexandre, la sagesse et le mysticisme orientaux—autant de thèmes ou de souvenirs qui captivent dès l'enfance l'imagination des Occidentaux.

Mais aujourd'hui, la guerre sévit en Corée, en Indochine. La Chine se transforme ; le Japon renaît de la plus terrible défaite. Et en trente ans, le développement de la circulation aérienne, qui a tant changé la « figure » du monde, a bouleversé d'abord les rapports géographiques et humains des pays occidentaux et de l'Asie, puisque — par l'est ou par l'ouest — c'était la distance qu'il fallait vaincre pour attendre les empires du « Milieu » et du « Soleil levant ».

En réunissant les principaux éléments de documentation politique actuelle dont nous disposons sur l'Asie, M. Roger Lévy, grand expert des questions extrêmes-orientales, vient donc de faire un travail particulièrement utile, qui s'insère tout naturellement dans l'excellente collection des *Sciences politiques*, parallèle aux *Cahiers de la Fondation des Sciences politiques*⁽¹⁾ et à la revue du même nom.⁽²⁾

Bien des lacunes subsistent, sans doute, dans ce livre. Ce ne sont pas des lacunes accidentelles : elles caractérisent justement notre connaissance présente du monde oriental. Que penser par exemple de l'industrialisation de la Sibérie, ou de la politique des nationalités inaugurée par l'URSS en Asie ? « C'est la Russie qui, de propos délibéré, impose ici la prétérition ». Et Roger Lévy de citer, à son tour, le marquis de Custine, toujours actuel.

On ne saurait résumer les indications, elles-mêmes extrêmement condensées, que l'auteur nous donne successivement sur la Chine, le Japon, l'intervention américaine, la guerre du Viet Nam et de Corée : ce sont des pages

(1) Lib. A. Colin.

(2) *Revue française de Science politique*, publiée trimestriellement par la Fondation nationale des Sciences politiques, avec le concours du Centre national de la Recherche scientifique, — Presses universitaires de France, Paris.

à relire et à consulter, des pages d'un manuel d'histoire asiatique contemporaine, qui n'existait pas encore en France. Roger Lévy a volontairement limité son récit à une tranche de cinq années : 1945-1950. Découpage artificiel ? Pas entièrement : 1945 marque la fin de la guerre mondiale ; et pourquoi cinq ans, se demande l'auteur au seuil de son livre : « Cinq ans, découpés dans la durée, ont-ils un caractère cyclique, comme les jours, les lunaisons ? Le lustre est précisément, qu'on y prenne garde, la durée d'un plan quinquennal ». Qu'un cycle d'économie planifiée serve aujourd'hui à morceler le temps de l'histoire, cette idée n'étonnera personne. La prédominance des facteurs économiques s'impose aux historiens comme aux sociologues.

Le premier chapitre nous met au cœur du problème asiatique tel qu'il est vécu de l'Occident : *les voies d'accès*. Et il s'achève sur une interrogation qui annonce une des questions essentielles de l'ouvrage : « l'avion rapproche-t-il les hommes ? » L'avion contracte les distances, assurément ; mais il ne change pas l'assise intellectuelle et morale des peuples orientaux. Les beaux idéogrammes de l'écriture chinoise n'ont pas été supplantés. Et ce simple détail révèle tout un style de vie ; une sage lenteur, une culture qui ignore aujourd'hui comme hier le rythme trépidant de la vie occidentale.

Comment les techniques et les idéologies occidentales pénètrent-elles dans ces civilisations millénaires si peu faites pour les recevoir ? Comment les modifient-elles sans leur ôter leur âme ? Tel est le passionnant problème humain qui apparaît sous le bouillonnement actuel des civilisations asiatiques : l'industrialisation — ancienne déjà — du Japon, et sa démocratisation, la pénétration du marxisme en Chine — autant d'exemples concrets d'alliages et de heurts de civilisations antithétiques. Mais l'écriture chinoise survit ; et le Mikado reste, au fond de l'âme japonaise, un dieu vivant...

Et parfois, la pénétration d'idéologies occidentales risque d'aboutir à une véritable dislocation morale. On connaît l'atroce misère de la plupart des peuples asiatiques. Misère sans remède véritable, puisqu'elle est généralement liée à une surpopulation absolue. Mais si l'idéologie de la production et de l'aisance matérielle se substitue à celle de la résignation sans apporter l'abondance immédiate, le paysan asiatique, qui jusque-là supportait un état matériel misérable, risque d'en concevoir soudain toute l'horreur. La vie familiale, villageoise et religieuse traditionnelle est nécessaire à l'équilibre moral du paysan chinois ou vietnamien. Comme le rappelle Roger Lévy, « Les empires meurent quand ils laissent périr les institutions ».

Les idéologies politiques occidentales n'ont peut-être pas l'universalité que nous leur prêtons : l'idéologie et la morale du capitalisme libéral, ni celles du marxisme, ne sont aujourd'hui à la mesure du monde asiatique.

Jean-Louis BRUCH.

Claude LEVY-STRAUSS : *Race et Histoire*

(Paris 1952, éd. de l'UNESCO, Collection « La question raciale devant la science moderne » — 1 brochure 50 pages — \$ 0.25)

Rien ne permet d'affirmer, dans l'état présent de nos connaissances qu'il existe entre les races, groupes humains définis par certains caractères purement biologiques, des inégalités foncières dans l'aptitude à la culture. Telle est la conclusion des recherches les plus récentes, dont les résultats se trouvent exposés dans la série des brochures de la collection « La question raciale devant la science moderne », publiées l'an dernier par l'Unesco sous la signature de spécialistes de la biologie, de l'anthropologie, de la sociologie et de la psychologie.

Une interrogation demeurera pourtant dans les esprits. Si l'on écarte le facteur racial, d'où vient donc que la civilisation de l'homme blanc ait distancé largement celles des peuples de couleur ? Dans le nouvel essai : « Race et Histoire », dont la collection de l'Unesco vient de s'enrichir, M. Claude Levy-Strauss, directeur d'études à l'École pratique des Hautes Etudes de Paris, éclaire ce problème dans la perspective d'une histoire totale de l'humanité.

L'éminent ethnologue nous met en garde contre la conception simpliste d'une évolution continue des sociétés, orientée dès l'origine vers un but unique, et dont la civilisation blanche représenterait aujourd'hui le stade supérieur, comme si les autres cultures devaient être réduites à l'état de « répliques » inégalement arriérées de celle-ci.

En réalité, l'effort créateur de l'homme, engagé dans des voies multiples, a produit des cultures nombreuses, aux centres d'intérêt variés. Suivant le critère retenu, le classement se renverse, à la surprise de l'Occidental imbu du préjugé « ethnocentrique ». Aussi bien, tous les peuples ont derrière eux un passé aussi long. Tout au plus peut-on dire que le temps a été employé d'une manière différente. M. Levy-Strauss introduit une distinction entre deux sortes d'histoire. Il y a une histoire progressive, « cumulative », marquée par une floraison d'inventions. Par exemple, les nomades qui sont venus peupler le continent américain ont réussi, en moins de vingt-cinq mille ans, à explorer un milieu naturel nouveau, à domestiquer les espèces animales et surtout végétales les plus variées, poussant très loin l'utilisation des substances vénéneuses, portant à la perfection des industries comme le tissage ou le travail des métaux précieux, découvrant les premiers le zéro, base des mathématiques modernes. Et une histoire « stationnaire », qui peut être également active et mettre en œuvre autant de talents, mais où manquerait le don synthétique qui est le privilège de la première. Encore cet « immobilisme » peut-il être de pure apparence, tenant à l'ignorance où nous sommes des valeurs propres que telle ou telle culture a développées.

Dans la ligne du progrès technique, la révolution industrielle, partie de la civilisation occidentale à la conquête de l'univers contemporain, ne peut faire oublier par l'éclat de ses réussites, qu'elle eut, il y a environ dix mille ans, son équivalent : la révolution néolithique. Celle-ci a transformé le monde de son époque par des découvertes fondamentales qui ont demandé à nos ancêtres, dits « primitifs », au moins autant d'intelligence et d'imagination qu'à nous-mêmes les développements de la science.

Des bouleversements technologiques d'une telle ampleur et d'une telle portée, intervenant presque en même temps dans les régions les plus éloignées, ne peuvent manifestement pas dépendre du génie propre d'une culture ou d'une race. M. Levy-Strauss propose ici des vues originales apparentées à celles de la physique moderne. De même qu'il applique la « relativité » à la notion de progrès, c'est la théorie des probabilités qui lui paraît le mieux rendre compte de l'apparition des grandes « mutations culturelles » qui, de temps à autre, mobilisent le pouvoir d'invention disponible d'une manière à peu près constante au cours de l'histoire humaine.

« L'humanité, écrit-il, ne ressemble guère à un personnage gravissant un escalier, mais plutôt à un joueur dont la chance est répartie sur plusieurs dés, qui, chaque fois qu'on les jette, amènent des comptes différents. » C'est par intermittence que les comptes s'additionnent pour former une combinaison favorable.

Nul ne peut prédire ce que seront les mutations de demain, où et quand elles se produiront. Mais ce que l'ethnographe sait désormais du passé humain annonce qu'elles jailliront de la « coalition » de cultures « offrant entre elles le maximum de diversités », de la mise en commun « des chances que chacune d'elles rencontre dans son développement historique ». Dès lors se dégage toute l'importance du rôle dévolu aux institutions internationales : aider à la liquidation de diversités mortes, mais aussi préserver les diversités fécondes « dans un monde menacé par l'uniformité », « éveiller les vocations à vivre ensemble ». En bref, « comprendre et promouvoir ce qui doit être. »

LETTRES, SCIENCES ET ARTS EN HAÏTI

L'AGRICULTURE EN HAÏTI (*)

par PAUL MORAL

Haïti⁽¹⁾ est un pays essentiellement rural. A Port-au-Prince, même, cette belle capitale de plus de 140.000 âmes, la vie paysanne, à peine masquée par la façade des bâtiments modernes du bord de mer, s'installe, grouillante et chamarrée, dans les quartiers du négoce, envahit la périphérie de la ville, reste présente partout.

L'agriculture est à la base de l'économie haïtienne. Sur une population totale que le recensement général de 1950 dit être de 3.111.889 habitants, 90% sont des ruraux qui tirent la majeure partie de leurs ressources de la terre. Ils alimentent au surplus, les profits des citadins, soit par l'artisanat et les industries de transformations agricoles, soit par le commerce de gros et de détail dont l'équilibre dépend des exportations, soit encore par la manne du budget dans lequel les recettes douanières entrent pour près de 75%⁽²⁾. Pareille situation n'est ni exceptionnelle ni même originale dans le monde antillais.

Ici comme ailleurs, également, l'étude de l'agriculture offre de si nombreux prolongements qu'on a dû la limiter à quelques facteurs ou aspects fondamentaux, au bilan de la production et aux problèmes d'ensemble.

En Haïti, le compartimentage du relief affirme la prédominance de la montagne qui couvre les trois-quarts au moins des 28.000 km² de la superficie totale, encadrant vingt-deux plaines, dont sept, réputées « importantes », ont entre 800 et 80 km². Les mornes abrupts, mal articulés, s'opposent à la pénétration des campagnes et accentuent l'isolement des régions périphériques. Ainsi, toute l'extrémité de la presqu'île du Sud (Jérémie, Anse d'Hainault) est à peu près inaccessible par la voie terrestre ; à l'opposé, l'arrondissement de Saltrou, coincé entre les chaînons de la Selle et la frontière, est comme coupé du reste du pays.

(*) Texte d'une communication présentée au symposium de géographie tropicale, à la Faculté de Lettres de Bordeaux (27 juin — 4 juillet 1952).

(1) Haïti désignera la République du même nom et non l'île entière.

(2) Annual Report. Financial Adviser-General Receiver : année 1923-24 à année 1930-31. The Evening Post Job Printing Office Inc. New-York. Annual Report Fiscal Representative : année 1934-35 à année 1946-47 id. Rapport annuel du Département fiscal : année 1947-48 à année 1949-50. — Port-au-Prince. Imp. de l'Etat.

* * *

L'extension de la montagne réduit considérablement les surfaces cultivables ; elles sont généralement estimées à 900.000 hectares, dont plus de la moitié dans les plaines. Les superficies effectivement mises en valeur sont supposées couvrir quelque 400.000 hectares ; mais la dissémination et l'instabilité des parcelles, sur les pentes, interdisent, pour le moment, toute évaluation sérieuse.

Cet éparpillement est lié, en partie, à la discontinuité et à la variété des sols⁽¹⁾. Le vocabulaire paysan sait fort bien reconnaître les différents types de terres. La « tè rouj » est la plus répandue ; c'est la « terra rossa », issue de l'altération des calcaires massifs et des basaltes ; poreuse et perméable, possédant un remarquable pouvoir de rétention de l'eau, elle constitue la bonne terre à café⁽²⁾. La « tè tif » ou « tè grison » recouvre les calcaires crayeux ; poussiéreuse à la saison sèche, boueuse au moment des pluies, elle rebute la culture. La « tè gra » ou « tè suifé », argile sédimentaire, forte et lourde, est difficile à travailler et ses rendements sont incertains. Par contre, les bons sols alluvionnaires, riches en humus, les « tènoir », sont souvent des « tè rapo », à moins qu'ils ne soient marécageux (« tè lagon », « tè dlo »). Les terrasses graveleuses donnent les maigres « tè sablé ». Mais le cultivateur distingue bien plus communément les « tè chaud », sèches, insuffisamment arrosées, et les « tè frèt », humides, quelle que soit d'ailleurs leur altitude. La pluviosité reste un facteur déterminant.

La carte des pluies recouvre assez exactement la carte du relief. Les versants « au vent » s'opposent aux versants « sous le vent »⁽³⁾. Il en résulte d'étonnants et rapides contrastes. Quittant Cap-Haïtien par un temps de « nordé », brumeux et frais, on parvient à Gonaïves, à 30 kilomètres au sud-ouest, en ligne droite, pour y trouver une lumière aveuglante et un vent brûlant ; à portée de regard des flancs humides de la Selle, sur les bords de l'Etang Saumâtre, une sinistre steppe à cactées confine au désert. Une bonne partie du territoire haïtien n'est que médiocrement arrosée. Toutes les plaines portent la marque de l'aridité ; le Cul-de-Sac n'enregistre un mètre d'eau par an que sur une étroite frange méridionale ; la basse Artibonite est plus

(1) W. P. Woodring, J. S. Brown, W. S. Burbank. Géologie de la République d'Haïti. Baltimore. The Lord Baltimore Press. 1924. 631 p.

(2) S. A. Goldrich and H. R. Bergquist. Aluminous lateritic soil of the public of Haiti. U. S. Dpt. Int. Geol. Survey. Bulletin 954 C. 1948.

(3) O. L. Fassig. A tentative chart of annual rainfall over the island of Haiti-Santo-Domingo in « Monthly Weather Review », vol. 57 — 1929 — p. 296 sq.

Leo Alpert. La partition superficielle de la moyenne annuelle des chutes de pluie à travers la République d'Haïti (traduit de l'anglais par A. Cauvin). in SNPA et ER. Rapport annuel. Ex. 1940-41 et 1941-42. Bulletin No. 17. Port-au-Prince. Imp. de l'Etat. s. d. p. 184 à 189.

sèche encore : 550 mm. et 40 jours de pluie dans la « Savane désolée », au nom expressif ; la moitié est de la plaine du Nord, abritée derrière l'avancée de la « Cordillera Setentrional » dominicaine, n'est guère plus favorisée ; seule, la plaine des Cayes qui s'ouvre face aux vents marins bénéficie de copieuses précipitations (2 mètres et plus).

En outre, la sécheresse d'hiver est partout accentuée et s'étend sur près de quatre mois. A Desdunes (Artibonite), décembre, janvier et février ne reçoivent que 33 mm. de pluie sur un total annuel de 1215 mm. Le Plateau Central compte, dans l'ensemble, cinq mois franchement secs ; le climat y prend une tonalité « soudanienne » que traduisent la végétation et les cultures.

Dans ces conditions, l'irrigation est appelée à jouer un rôle décisif. Le miracle de la « Perle des Antilles » résidait dans une hydraulique minutieuse dont les vestiges—barrages, réservoirs, aqueducs, canaux, pompe à feu même—attestent, de-ci, de-là, le perfectionnement⁽¹⁾. Depuis, les ouvrages coloniaux, qui forment encore la trame du réseau actuel, sont tombés en désuétude ou n'ont été que très irrégulièrement entretenus, en raison de l'instabilité politique, du flottement administratif et de l'individualisme incoercible des multiples usagers⁽²⁾. Les droits sur la consommation de l'eau ont même été supprimés pour mettre un terme aux difficultés et aux abus auxquels ils donnaient lieu. Aussi, les installations actuelles manquent-elles d'efficacité. Certes, au cours de ces dernières années, la restauration de divers systèmes a été entreprise, soit avec le seul concours des intéressés, sous la direction d'agents des pouvoirs publics, soit à frais partagés entre les agriculteurs et l'Etat, soit encore à la charge entière de l'Administration. La superficie des terres théoriquement irriguées, en plaine, ne doit cependant pas dépasser 40.000 hectares. Les progrès sont lents⁽³⁾. Pour se prémunir contre les aléas de l'alimentation collective, les grosses entreprises ont dû forer des puits, parfois très profonds (plaine du Cul-de-Sac). La plupart des plaines paraissent en effet disposer de sérieuses réserves⁽⁴⁾. De même, d'abondantes sources qui s'écoulent au

(1) « Les ruines de beaucoup d'anciennes et riches constructions qui sont éparpillées dans la plaine sont les témoins muets de la prospérité que la culture du sol, au moyen de l'arrosage, procurait à ces anciens colons » : Rapport sur le relevé du sol de la Plaine de l'Artibonite (Bulletin No 5 du Service Technique du Département de l'Agriculture et de l'Enseignement Professionnel. 1926. 2 cartes h. t.) p. 244.

(2) La superficie totale des systèmes d'irrigation du Cul-de-Sac est actuellement évaluée à 10.500 has. Selon Moreau de Saint-Méry en 1787, 25.000 has. étaient effectivement irrigués, dans la même région.

(3) Mission en Haïti. Rapport de la Mission d'assistance technique des Nations Unies auprès de la République d'Haïti. Lake Success, New-York. juillet 1949. p. 101-102, 137-138.

(4) G. C. Taylor et R. Lemoine. Les rivières et les sources de la plaine du Cul-de-Sac. Les eaux souterraines de la plaine des Gonaïves (avec une carte h. t.) in Revue de la Société haïtienne d'Histoire et de Géographie. vol. 20 No. 75. Port-au-Prince. Imp. Valcin oct. 1949. 79 p.

pieu des bordures montagneuses peuvent être utilisées ; on assiste, dans ce domaine, à un commencement de réalisation.

Dans le pays vivrier, l'irrigation est une curiosité. Quelques petits systèmes, établis à partir d'un barrage rudimentaire et d'un « maman-canal » continuent à fonctionner, sous l'arbitrage malaisé d'un « syndic »⁽¹⁾. Partout ailleurs, les travaux des champs sont subordonnés au rythme des pluies. D'une façon générale, le cycle annuel comporte deux « saisons » correspondant aux maxima pluviométriques de mai et septembre. Il ne faudrait pas toutefois exagérer la sujétion du calendrier agricole à l'égard des phénomènes climatiques. Ce n'est pas sans quelque outrance qu'on a pu écrire que le paysan haïtien « manque de temps » et que « ses opérations agricoles se succèdent à un rythme rapide », à cause de la brièveté des saisons pluvieuses⁽²⁾. Il reste en tout cas évident que le petit cultivateur des mornes est désarmé en face des variations annuelles de la pluviosité, et elles sont relativement considérables. La production des « vivres alimentaires » connaît d'importantes fluctuations. La « soudure » des mois secs est plus ou moins pénible. L'arrivée à maturité des mangos, en mai, fait souvent figure d'événement providentiel : « Grand moun com ti moun tèt an lè »... On suit avec intérêt les efforts amorcés sous l'égide du Service Coopératif Interaméricain pour la Production Agricole (SCIPA) en vue de faire pénétrer les pratiques d'irrigation dans quelques secteurs du pays vivrier (exemple : dans la région de Saint-Raphaël, aux confins du Massif du Nord et du Plateau Central).

Le reboisement demeure également à l'ordre du jour en Haïti. Le pays est, dans l'ensemble fort dénudé. Il suffit de le survoler à basse altitude pour s'en convaincre. Les seules forêts dignes de ce nom sont les vigoureux peuplements de pins (*pinus occidentalis*) du Massif de la Selle (50.000 has.), du Massif de la Hotte (30.000 has.) et de l'est du Massif du Nord (20.000 has.). La sylve de l'île de la Tortue a encore une certaine allure ; le Plateau Central possède quelques forêts-galeries. Ailleurs, c'est la médiocrité générale, contrastant avec les descriptions euphoriques des auteurs de la période coloniale. « Rien n'égale la richesse et l'abondance de la nature dans le règne végétal. Les mornes, les vallons et les plaines présentent de toute part une profusion et une variété d'arbres précieux par leurs productions et d'arbustes délicats » écrit Ducœurjoly⁽³⁾. Même en faisant la part de l'étonnement naïf des chroniqueurs, on se rend compte qu'en moins de deux cents ans la végétation naturelle a été un peu partout massacrée. Certes, dès avant la fin du XVIIIème siècle, de nombreuses « places à vivre » et cafétérias avaient été installées dans

(1) A. Métraux. L'homme et la terre dans la vallée de Marbial (Haïti) UNESCO Paris. 31 juillet 51. p. 42 à 46.

(2) Ibid. p. 47.

(3) S. J. Ducœurjoly. Manuel des habitants de Saint-Domingue. 2 vol. Paris. Lenoir. An X.

les mornes. Mais les forêts subirent des dégâts bien plus importants pendant les guerres de l'Indépendance, avec les incendies d'ateliers et d'habitations, la tactique de la « terre brûlée », employée autant par les armées françaises que par les troupes noires : « Faites tout anéantir et tout brûler, pour que ceux qui viennent nous remettre en esclavage rencontrent toujours devant leurs yeux l'image de l'enfer qu'ils méritent » mandait Toussaint-Louverture à Dessalines (Le Gouverneur général au Général Dessalines. Au Quartier général des Gonaïves. Le 19 pluviôse an X). Dans les années qui suivirent 1804, il fallut trouver des richesses exportables, susceptibles de remplacer les denrées traditionnelles, ruinées ; il se produisit une hécatombe de bois d'œuvre et de bois tinctoriaux (acajou, gayac, campêche) ; en 1818, les exportations de campêche venaient au second rang et la jeune République expédiait, de plus, 130.000 pieds d'acajou. En 1846, on parlait encore de la « formidable prospérité » du campêche⁽¹⁾. Vingt ans plus tard, le mal, accru par l'occupation et le défrichement anarchique du sol, apparut aux gouvernants. Depuis, ni la coercition, du reste plus verbale que réelle, ni les appels à une sorte de croisade patriotique (« Fête de l'arbre »), ne semblent avoir beaucoup ralenti la déforestation du pays. Bien plus, pendant la deuxième guerre mondiale, les demandes accrues de bois de construction ont autorisé de nouvelles coupes sombres. Par ailleurs, la fabrication du charbon de bois et de la chaux continuent à dépeupler les taillis, les feux de « bois-neuf » provoquent des incendies⁽²⁾.

Aussi, aujourd'hui, la tendance est-elle au pessimisme. Sous certaines plumes, même, le déboisement et la ruine des sols qui en résulte prennent l'allure d'une catastrophe irrémédiable. Sans aller jusqu'à nier l'évidence du danger, il est bien difficile d'admettre, cependant, que « des collines, aujourd'hui pelées et érodées, étaient, de mémoire d'homme, couvertes d'arbres fruitiers et de cafétérias »⁽³⁾. A vrai dire, le problème change d'aspect selon les conditions climatiques locales, c'est-à-dire, ici, selon l'orientation. Les versants méridionaux de quelques chaînes (Montagnes Noires, chaîne des Matheux, montagnes du Trou d'eau) sont si décharnés qu'on a peine à conserver le moindre espoir de résurrection. Par contre, sur les pentes bien exposées, quel que soit leur état de dénudation, la conservation du sol et même l'extension des surfaces cultivables apparaissent sous un jour beaucoup plus favorable.

Un effort très sérieux de reboisement a été accompli depuis plusieurs années, sous l'impulsion directe du Département de l'Agriculture ou par l'intermédiaire du SCIPA. Actuellement, de nombreuses pépinières d'Etat pré-

(1) M. R. Lepelletier de Saint-Rémy. Etude et solution nouvelle de la question haïtienne. Paris. Arthus Bertrand. 1846. t. II p. 185.

(2) Corneille. Le problème des incendies de forêts en Haïti. in Bulletin Agricole. Publication bimestrielle de la Direction générale de l'Agriculture. vol. I no. 10. Port-au-Prince. oct. 1951. 20 p.

(3) L'expérience-témoin d'Haïti. Première phase : 1947-1949. UNESCO Paris. 1951. p. 19.

parent des plantules d'essences forestières diverses (acajou, tcha-tcha, divi-divi, cassia de Siam, frêne, etc...) qui sont ou seront transplantées sous le contrôle des agents agricoles, spécialement sur le Massif de la Selle (contreforts dominant la plaine du Cul-de-Sac) et dans le bassin de l'Artibonite supérieure. Il est encore trop tôt pour présumer des résultats et surtout de la continuité d'une action poursuivie en dépit de ce que les rapports officiels nomment parfois « l'apathie des bénéficiaires ». Les murettes de pierre sèche ont fait, depuis peu, leur apparition en quelques points des mornes d'Haïti. Le stade du prototype est à peine dépassé. On conseille aussi aux paysans de creuser des « canaux de contour » bordés d'herbe Guinée, ou d'édifier des palissades de branchages. Il faudra du temps pour que la terrasse méditerranéenne, qui paraît pourtant s'imposer sur bien des pentes, entre dans les mœurs agricoles. On ne sait ce qui s'oppose le plus à sa généralisation, ou de son étrangeté, ou du travail qu'elle exige, ou même de l'incertitude du régime foncier.

*
* *

Le régime foncier confère à l'agriculture haïtienne une indiscutable originalité⁽¹⁾. Mais, en l'absence de cadastre — on utilise encore les anciens plans coloniaux — et de données statistiques, il est impossible de préciser la répartition, les différents modes d'occupation du sol. Les désordres politiques, les jacqueries accompagnées d'autodafés ont fait disparaître beaucoup de titres de propriété ou plans d'arpentage ; les hasards de la procédure révèlent que la fabrication de faux documents a constamment fait l'objet d'une fructueuse industrie.

De toute façon, l'Etat qui continue à ignorer l'étendue exacte de son domaine, semble bien posséder encore, du moins en principe, les trois-quarts de la superficie totale du pays. En 1805, il s'est décrété l'unique héritier des colons expulsés (art. 12 de la Constitution impériale : « Toute propriété qui aura ci-devant appartenu à un blanc français, est incontestablement et de droit confisquée au profit de l'Etat »). La propriété privée, en dehors des biens conservés par les affranchis, est née de l'application du système des donations nationales. La multiplication des petites concessions date de la longue présidence de Boyer. En 1843, près de 200.000 has. avaient été distribués. Durant les cinquante années qui suivirent une série de mesures tortueuses mettait en vente une certaine partie des terres domaniales, établissait ou supprimait la prescription contre l'Etat, ressuscitait momentanément les dons nationaux, inventait les concessions conditionnelles. Tout ce fatras législatif prouve au moins l'impuissance des Pouvoirs publics à contrôler le développement naturel de l'occupation des terres vacantes par une population rurale dont on parvient à saisir l'accroissement rapide en dépit de la fantaisie des recensements successifs. Finalement, une sorte d'accord tacite s'institua entre l'Etat et les paysans, la dernière tentative, dite du « Bien rural de famille » (1934),

(1) Raymond Renaud. Le régime foncier en Haïti. Paris. Domat-Monchrestien 1934. 462 p.

concession conditionnelle améliorée, ayant eu le même sort que ses devancières⁽¹⁾.

Le legs de ce siècle et demi d'évolution est particulièrement embrouillé. Bien souvent, le paysan haïtien est un occupant « clandestin » des terres de l'Etat. Mais comme la tolérance se perpétue depuis des générations, il est difficile d'invoquer le manque d'investiture officielle. Le déguerpissement, au nom de l'intérêt général, prend des allures de spoliation et provoque des drames. Les « vêpres dominicaines » de 1937 sont, en fait, le dernier acte d'une tragédie commencée bien des années auparavant par la dépossession massive de paysans dans le nord du pays⁽²⁾. Les troubles sociaux qui se sont produits dans le passé⁽³⁾, à l'occasion de récupération de terres, justifient assez la sage lenteur et la prudence avec lesquelles l'administration pratique la « dénonciation à la vacance », étend, au gré des circonstances (contestations, procès, travaux publics), le statut de fermier de l'Etat. On compte actuellement une vingtaine de milliers de ces petits fermiers ruraux, régulièrement inscrits aux rôles des contributions et acquittant avec un entrain relatif leurs 6% annuels de fermage.

La situation n'est pas plus claire en ce qui concerne les domaines privés. Le colonat partiaire, préconisé par Christophe, généralisé par les propriétaires citadins absentéistes n'a rien perdu de sa vigueur ni de son extension. On voudrait pouvoir mesurer la place que tient dans la société rurale la catégorie des « de moitié ». Du reste, dans bien des cas, la condition du petit paysan est tellement complexe qu'elle décourage l'enquête⁽⁴⁾. La grande propriété privée n'a pas entièrement disparu. On rencontre encore des « habitations » de plusieurs centaines de « carreaux », d'un seul tenant, en plaine (le « carreau » vaut approximativement 1 ha. $\frac{1}{3}$). Mais, le plus souvent, les partages successoraux ont entraîné un extrême morcellement, d'autant plus que la coutume, plus forte que la loi, a toujours respecté le principe que, légitime ou non, « tout pitit sé pitit ».

Les résultats sont parfois surprenants : telle société de plantation de sisal, désirant acquérir une vingtaine d'hectares, dans l'est du Cul-de-Sac, négocie depuis trois ans avec 18 propriétaires, descendants d'un obscur général de la Révolution ; tel acte de vente de 17 has. a réuni matériellement 122 intéressés ; l'un d'eux est venu de 16 kilomètres, à pied, pour percevoir sa part, 35 centimes

(1) Loi sur le bien rural de famille insaisissable. Port-au-Prince. Imp. N. Telhomme. 1935. 12 p.

(2) L'Union nationaliste. Dépossessions. t. I. Port-au-Prince. Imp. « La Presse ». 1930. 39 p.

(3) Exemple : la révolte des « Cacos » de 1911, suscitée par la conclusion d'un contrat, d'ailleurs illusoire, dit « des chemins de fer et de la figue-banane » (contrat Mac Donald de 1910).

(4) A. Métraux. op. cit. p. 12.

de gourde, soit 25 francs !... Les actes notariés doivent, pour des raisons de commodité, utiliser la formule laconique « les héritiers Untel » ou « les conjoints Untel ». Au point où il est, surtout dans les mornes, le morcellement se condamne lui-même en se perpétuant. Le partage laisse souvent subsister la propriété indivise, à moins que la vente ou l'affermage n'apparaissent comme les seuls moyens d'éviter, en cas de discorde entre les héritiers, l'intervention catastrophique de l'arpenteur et de l'homme de loi.

Ainsi, l'étendue de l'exploitation rurale est généralement très réduite. En rassemblant les conclusions de plusieurs sondages récents⁽¹⁾, on peut admettre que 90% des paysans haïtiens disposent de moins de 5 has. de terre, que 50% ne possèdent pas 1 hectare, et que 25% exploitent une superficie inférieure à ½ ha. Est-il besoin de souligner que cette répartition schématique, pour satisfaisante qu'elle soit dans sa simplicité, ne peut faire oublier les nuances d'un régionalisme, sans doute plus vivace qu'on ne le supposerait d'abord, ainsi que les multiples aspects d'une réalité humaine qui défie parfois la statistique.

L'exiguïté et la dispersion des « jardins » maintiennent naturellement, dans le pays vivrier, les méthodes de travail ancestrales. Les seuls instruments aratoires sont la machette, la serpette ou « digo », le plantoir ou « louchette », la houe. Le « sarclaj » est la plus importante des opérations agricoles ; il requiert très souvent l'intervention du « coumbite » ou de la « ronde » ; les sarclures alimentent les feux de « boucans » qui, malgré la loi, s'allument en grand nombre dans les mornes, à la fin de l'hiver. Pour les semailles, l'homme creuse des trous dont l'espacement est, dit-on, commandé par un sage empirisme, tandis que la femme y enfouit les graines, en tassant par-dessus la terre avec le pied. En attendant la récolte, les plants sont plus ou moins éclaircis et repiqués, le « grataj » enlève les mauvaises herbes, les jardins sont protégés contre les incursions des oiseaux, des animaux domestiques, des maraudeurs.

Rien de tout cela n'est bien original. De même, la « coltura promiscua » tropicale est de rigueur ; elle associe sur une seule parcelle jusqu'à cinq ou six espèces différentes : maïs, petit mil, manioc, patates et pois. Le paysan entretient également à l'entour de sa « caye » tous ces arbres et arbrisseaux utiles qui donnent à l'enclos un air de jardin botanique désordonné. Le petit élevage procure, comme toujours en pareil cas, un sérieux appoint. Le bétail — ne l'appelle-t-on pas « lintéré » ? — fait l'objet d'une évidente sollicitude : « cochons planches » rusés et voraces, friands de graines de palmiste, vaches efflanquées, suivies de l'inévitable « piti bèf » dont la fonction est d'amorcer la traite, laborieuse, « cabrits » qu'on voit gambader partout. Ces bêtes sont la cause d'interminables litiges. Le code rural, draconien, donne à tout pro-

(1) Documentation préparée par la délégation haïtienne à la Conférence de Mayaguez (1944) sur la propriété foncière dans les Antilles. (Report of the Caribbean Land Tenure Symposium. Washington. D. C. 1946.)

priétaire capturant un porc vagabond, le droit de lui confisquer la tête et trois pieds. Les dispositions légales sont très largement interprétées.

Si les techniques et les méthodes de la petite agriculture n'offrent rien de bien particulier, par contre, l'habitat rural présente un faciès nettement haïtien. Il est à remarquer, d'abord, que les montagnes sont presque aussi peuplées que les plaines, surtout sur les versants « au vent ». Les densités sont étonnamment fortes au-dessus de 3 à 400 mètres d'altitude. En maints secteurs du Massif du Nord et du Massif de la Selle, vers 800 ou 1000 mètres, il n'est pas rare de compter de 5 à 600 habitants par kilomètre carré ; le pullulement des habitations y est parfois extraordinaire. L'abaissement de la température, la fréquence des brouillards n'imposent même pour ainsi dire pas de limite au peuplement ; on a pu dénombrer près de 250 maisons sur 4 km² environ, dans la zone légumière de la Selle, vers 2000 mètres d'altitude, là où on s'étonne moins de rencontrer des lieux dits tels que « La Nouvelle Touraine » que des paysans frileux, à la tête encapuchonnée. Les marchandes qui descendent à la ville leurs paniers lourdement chargés, passent d'une traite d'un climat franchement tempéré au climat sub-équatorial.

Partout, dans les mornes, règne un éparpillement total de l'habitat, plus ou moins relâché selon la fertilité du sol, poussé jusqu'au pointillisme » sur les plus riches terroirs. Il est inutile d'essayer d'expliquer cette dissémination par une sorte de réaction instinctive contre l'insécurité, « parce que les agglomérations rurales auraient constitué des butins alléchants pour les hordes pillardes »⁽¹⁾. La raison est trop paradoxale pour se justifier. (D'ailleurs, en Haïti, dispersion ne signifie jamais isolement. Chacun se trouve à portée de parole de ses voisins ; le « télédjeule » véhicule les nouvelles avec une merveilleuse rapidité). En réalité, le défrichement et l'occupation des montagnes se sont naturellement effectués en ordre dispersé, chacun s'installant sur sa petite concession, sur son « bois-neuf » ou sur sa part d'héritage. L'individualisme, si tenace aujourd'hui encore, a produit ses pleins effets, en l'absence de toute entrave à son développement. La pratique généralisée de la polygamie est venue renforcer cette tendance centrifuge, en permettant la fondation simultanée de plusieurs foyers séparés, ayant une économie indépendante, sous la gérance des concubines. (La persistance de la polygamie, ou plutôt du « plaçage », surtout chez les paysans aisés, les « bachas » ou les « dons », reste un des traits originaux de la société rurale haïtienne).

C'est la terre cultivable qui, généralement, localise l'habitat aux endroits où elle s'est conservée ou amassée (pentes douces, replats, dolines)⁽²⁾. L'eau ne joue, somme toute, qu'un rôle secondaire. Certes, sur les plateaux karstiques de la péninsule du Nord-Ouest, de l'île de la Gonave et de l'arrière-pays de Saltrou, on parcourt des kilomètres sans rencontrer âme qui vive, et l'apparition de l'eau (« Dlomaman », « Gros citerne », « Tête de l'eau », « Cabeza

(1) Jacques Abel. Education rurale. Publication de la Direction générale de l'Enseignement rural de la République d'Haïti. Port-au-Prince 1948

(2) On observe sur les cartes d'état-major une liaison remarquable entre l'habitat et l'emplacement des courbes de niveau.

de agua », etc...) détermine le peuplement. Mais, ailleurs, ni les sources, ni les rivières n'attirent spécialement l'habitat ; elles restent des sortes de lieux de convergence, où l'on vient, parfois de fort loin, remplir sesalebasses pour la consommation courante, laver son linge et tenir ses « audiences ».

L'habitat manifeste une indépendance à peu près égale à l'égard des voies de communication. Ramassant toutes les « cayes » sur leur passage, les sentiers tissent à travers la montagne un réseau capricieux qui ignore la ligne droite et le plus court chemin. Elles forment comme la trame serrée de ces nébuleuses auxquelles on ne peut toutefois donner le nom de villages⁽¹⁾. Les lieux dits « carrefour » sont légion, mais ils suscitent rarement l'agglomération. La grande route passe un peu étrangère. De loin en loin, cependant, un embryon de village se dessine autour d'un poste d'achat. Néanmoins, cette espèce d'inaptitude au groupement caractérise bien plus le Sud que le Nord. A l'intérieur des massifs montagneux de l'ancienne province du Cap-Français, les vieux bourgs coloniaux sont restés des centres d'échanges actifs. Par contre, dans les mornes méridionaux, le marché en rase campagne montre une étonnante vitalité. Chaque semaine, sous l'œil vigilant de « l'autorité » portant casque et étoile, dans un brouhaha indescriptible, les multiples transactions s'effectuent ; les colporteuses, les « madames Sarah » débitent des boissons et des friandises, vendent « du fil en pelote et des bobines, des boules de bleu, des aiguilles, des épingles, des boutons, des dés à coudre, des miroirs, des peignes, des savons de toilette, des allumettes, des chandelles, des cigarettes, qui sont disposés dans les casiers de grandes boîtes, à côté d'épices de toutes sortes »⁽²⁾.

Au contraire, la tendance au groupement l'emporte nettement dans les plaines. On y rencontre deux types principaux de villages représentant deux générations différentes. Le village massif, en damier, inscrit dans un rectangle ou un carré parfait, est ancien, d'origine coloniale. La plaine de l'Artibonite en offre de bons exemples (Dauphine, Dessalines). Le village-rue, de création récente, est bien plus répandu. Il allonge, parfois sur des kilomètres, son double alignement de maisons, ou affecte une disposition plus irrégulière, avec des excroissances diffuses aux carrefours. Certains grands marchés ruraux réalisent un troisième type, mixte : autour du noyau compact, aux rues formant quadrillage, des traînées de maisons s'étirent au bord des routes (La Croix-des-Bouquets, au centre de la plaine du Cul-de-Sac)⁽³⁾.

Le contraste entre l'habitant rural de la montagne et celui de la plaine témoigne de l'opposition de l'agriculture traditionnelle et des plantations modernes. Un bilan des principales productions agricoles haïtiennes doit tenir compte de cette distinction fondamentale.

(à suivre)

(1) Les expressions « habitat dispersé » et « habitat groupé » semblent même ne pouvoir, l'une comme l'autre, caractériser ces formes si particulières. Habitat « constellé » ?...

(2) A. Métraux. op. cit. p. 83.

(3) La plupart de ces bourgades restent purement rurales, malgré le chiffre de la population officiellement rassemblée et un air pseudo-urbain.

LIVRES ET REVUES *

L. J. Lebret — GUIDE PRATIQUE DE L'ENQUETE SOCIALE

t. I Manuel de l'Enquêteur, t. II : L'Enquête rurale,

t. III : L'Enquête urbaine (à paraître).

(Paris, 1952, éd. des Presses Universitaires, 3 vol. 132 p., 224 p., x p. bibl., nombreux diagrammes, tableaux... etc.)

Un ouvrage d'une extrême importance et qui est sans doute destiné à devenir un des text-books de la pratique sociologique en France, est en cours de publication depuis plusieurs mois.

Quelques auteurs avaient déjà, dans le passé, traité de l'enquête sociologique, mais il s'agissait, ou bien de brochures élémentaires à l'usage des boy-scouts ou du parfait voyageur, ou de questionnaires développés, tels que l'excellent petit livre de Cressot et Troux ou même le manuel de Mauss, ou alors d'ouvrages destinés à un public de spécialistes, mais ne traitant qu'une partie de l'enquête : démographie, sondage, statistique en général, technique du questionnaire à tendance souvent psychanalytique... etc. Une importante lacune restait à combler et le besoin se faisait sentir d'un manuel ou d'un précis assez approfondi pour avoir une utilité scientifique réelle, mais qui, en même temps, n'affecte pas de tenir pour oiseuses un certain nombre de questions sur lesquelles perdait un temps précieux l'enquêteur débutant, telles que l'ordonnance de ses fichiers ou le choix de tel mode de représentation graphique.

L'ouvrage que nous donne aujourd'hui le Père Lebret est, en France du moins — et en Amérique ses équivalents ne doivent pas non plus encombrer les rayons des bibliothèques — le premier de cette importance portant précisément sur l'enquête et embrassant l'ensemble des problèmes pratiques et même théoriques qu'elle soulève.

Le « Manuel pratique de l'enquêteur » n'est certes pas universel et ne se donne pas pour tel. Il est destiné, dans l'esprit de l'auteur, à ce qu'il appelle des « enquêtes sociales » urbaines ou rurales dont le but précis est de diagnostiquer les carences, les besoins ou les aspirations de groupes humains ou de milieux définis et à préparer l'intervention sociale. Il ne cerne donc de façon très précise que les problèmes susceptibles de donner prise à cette intervention : classificateur plus que descriptif, il s'applique à des questions privilégiées d'habitat, de production, de consommation, ou encore aux tensions internes ou externes des groupes sans s'attacher à proprement parler aux

* Les auteurs sont priés d'adresser directement à l'Institut français les ouvrages dont ils désirent faire rendre compte dans cette rubrique.

structures pour elles-mêmes. Dans ces secteurs qui lui sont propres, il atteint un degré de précision et une économie de moyens rarement réalisés, croyons-nous, par les spécialistes de monographies.

Mais l'intérêt de ce livre dépasse cependant considérablement ce cadre et, de la connaissance approfondie des ressources de ces trois manuels, il nous semble que tout investigateur scientifique du domaine social, sociologue ou ethnologue, doit retirer un profit considérable. Si les « outils d'enquête » proposés sont, à vrai dire, spécialisés, les méthodes de planification de l'enquête avec un ordre nécessaire des opérations et des séquences bien établies, de synthèses partielles avant l'interprétation générale, les tours de main de métier, les méthodes de classement des documents ou les chapitres sur les modes de représentation graphique sont d'un intérêt universel pour le sociologue. L'esprit d'ordre, poussé jusqu'au scrupule, que l'on sent à travers cet ouvrage, le soin de prévoir jusqu'aux détails, tels que les couleurs d'encre à employer pour légèrer une hiérarchie sociale ou la façon de calculer le degré d'objectivité d'un document contrastent heureusement avec cet anarchique et prétendu « sens de l'humain » qui tenait lieu de méthode à trop de spécialistes des sciences humaines et donnent à l'enquêteur scrupuleux l'espoir de sortir de l'alternative : énoncé statistique simple, non explicatif ou interprétation voisine du mauvais roman.

La pratique de cet ouvrage donne le sentiment vécu que la sociologie est une science, que l'enquête est une technique aux règles précises demandant une longue pratique, et ceci, réalisé dans les faits et non plus simplement proclamé dans le vide, est une chose trop nouvelle pour que nous n'insistions pas sur l'importance du sujet et sur la valeur de ce livre.

R. DEVAUGES.

Emmanuel C. Paul. LA « GAGUÈRE » OU LE COMBAT DE COQS.

(Port-au-Prince, 1952, éd. Impr. de l'Etat, 1 broch. 32 p. env. 3 photos).

La « Gaguère » de l'espagnol « Galliera », d'après l'étymologie de E. Aubin indiquée par l'auteur, désigne à la fois, comme le terme espagnol, l'arène où se déroulent les combats et, par extension, toute l'institution elle-même.

La gaguère, nous dit M. Emmanuel C. Paul, est une des manifestations de la passion du jeu qui existe dans l'île depuis la période coloniale. Cependant, la littérature d'avant 1804 ne fait pas mention de ce divertissement à l'exception d'une seule phrase de Moreau de St.-Méry. M. Emmanuel C. Paul croit, et sa démonstration nous paraît concluante, que la gaguère en Haïti vient de la partie espagnole de l'île. Son vocabulaire — outre le mot gaguère lui-même — porte des traces multiples de cette origine. De plus, les meilleurs animaux de combat, les « coqs pagnols » proviennent encore de cette région

où les combats de coqs demeurent une distraction nationale. Avant la fermeture de la frontière, d'ailleurs, les amateurs de ce qu'on hésite à appeler ce sport, voisinaient couramment en échangeant des paris d'un pays à l'autre.

L'institution une fois située dans la vie haïtienne, l'auteur nous décrit successivement le lieu du combat : une arène sous une tonnelle, entourée généralement de gradins, une tribune où se presse la foule et des fauteuils ou des sièges au premier rang pour les notables ou les amateurs fortunés ; il consacre ensuite quelques pages aux soins minutieux, massages, frictions, etc... dont le futur fighter est l'objet, jusqu'à ce qu'il devienne un « poy » d'un an ayant déjà fait ses premiers combats, puis, à deux ou trois ans, un « poy rivé » et enfin, un « gagé ».

M. Emmanuel C. Paul évoque aussi — trop brièvement à notre gré, car on sent qu'il ne dit pas tout ce qu'il sait (mais nous ne l'ignorons pas, la faute n'en est pas à lui mais aux difficultés de l'édition — cette brochure a été écrite en 1948 !) — les méthodes de dressage au combat des jeunes coqs. Il y a là, pas seulement en Haïti, un trésor presque inexploité des spécialistes du folklore : qu'on songe, par exemple, à toutes les pratiques traditionnelles si parfaites et si minutieuses utilisées pour la sélection et le dressage des chiens de chasse en France ou en Angleterre. De nombreux ouvrages techniques existent certes sur la question, mais aucun ne traite le sujet dans un esprit ethnographique, c'est-à-dire portant sur les rapports de l'homme et de la société avec la bête.

Pour en revenir à la gaguère, le jeu lui-même et la coutume du « desaffi » font chacun l'objet d'un chapitre où abondent les détails précis, finement observés, sur les règles du combat qui a lieu en plusieurs « carrés » séparés par de courtes pauses, sur la décision finale par mort, fuite ou épuisement d'un adversaire ainsi que sur les nombreux paris auxquels ces combats servent de prétexte. Un curieux phénomène dont on retrouve d'autres formes dans la vie populaire est le groupement des supporters en « colonnes », c'est-à-dire en gens d'un même quartier.

Le désaffi — qui est pour l'auteur d'origine dominicaine — est une longue époque de réjouissances pouvant durer de trois jours à un mois, qui précède la clôture de la saison de jeu : combats, jeux d'argent divers, bals se succèdent, et à la fin on démolit la gaguère. Il y a là une cérémonie extrêmement curieuse et qui soulève pour l'ethnologue un monde de questions et sur lesquelles on espère que l'auteur reviendra.

Après l'évocation de quelques mythes et pratiques nés autour des combats de coqs, ces dernières évidemment destinées à assurer la victoire à celui qui les pratique — n'oublions pas que de l'argent est en jeu — l'auteur conclut brièvement sur la place des gaguères dans le cycle des divertissements populaires, ou plus exactement de toutes les classes, car tout le monde s'y coudoie, et sur leur importance sociale bien connue des hommes politiques qui, nous dit-il, « ne les négligent pas dans leur propagande électorale ».

Tel quel, cet ouvrage est une excellente introduction à une institution sociale riche en thèmes d'études et nous formulons le souhait que l'auteur ne s'arrête pas en si bon chemin et nous donne encore sur ce même sujet d'autres travaux aussi documentés.

R. D.

Marceau Louis — MARIE LOUISE D'HAÏTI

(sans lieu, sans date — 1 broch. 72 p.)

Peut-on raconter les soixante-treize années de la vie de Marie-Louise Coidavid, femme de général, reine d'Haïti, exilée, avec quatre documents véritables, Thomas Madiou et Vergniaud Leconte?... Mais cette question est-elle à poser puisque M. Marceau Louis conclut son essai en ces termes : « Proposons avec fierté comme modèle aux femmes et aux enfants de ce pays Marie-Louise d'Haïti, épouse du grand roi Henri Ier »?

« Il était une fois... » c'est ainsi qu'on aimerait que commence le récit, tant il manque de réalité pour l'historien, et tant on le pressent quand même véridique et exemplaire. Une vertueuse et émouvante destinée. La tentative faite par M. Marceau Louis pour la tirer de l'ombre, est assurément très louable. Les éducateurs lui en sauront gré. Au surplus, elle tend à démontrer que, quelquefois, avec de bons sentiments on parvient à faire de la bonne littérature.

P. M.

CHRONIQUE

ARRIVEE DE L'AMBASSADEUR DE FRANCE

S. E. M. Ludovic Chancel ayant été appelé à d'autres fonctions, le Gouvernement de la République française a choisi M. Roger Bercegol de Lile pour lui succéder à Port-au-Prince.

Licencié ès lettres et en Droit, diplomate de carrière, Officier de la Légion d'Honneur, le nouvel Ambassadeur de France a été chargé d'importantes missions en Europe et a occupé divers postes dans le Proche-Orient et au Japon.

S. E. M. R. Bercegol de Lile est arrivé dans la capitale haïtienne par la voie des airs le 17 octobre. Il a été accueilli à l'aérodrome de Bowen Field par S. E. M. Daniel Théard, chef du protocole, entouré de hautes personnalités haïtiennes et françaises. Un très grand nombre de membres de la colonie française, religieux et laïcs, avaient également tenu à apporter leur salut respectueux au nouveau Représentant de leur pays.

Le vendredi 31 octobre, l'Ambassadeur de France a remis ses lettres de créances à S. E. le Général Paul E. Magloire, président de la République d'Haïti. Tous les membres du cabinet ministériel, le Président du Sénat et le Président du Tribunal de Cassation assistaient à cette cérémonie.

A l'Institut Français

REPRISE DES ACTIVITES UNIVERSITAIRES ET CULTURELLES.

Depuis le début d'octobre ceux des membres de la Mission Universitaire française qui s'étaient absentes pendant les grandes vacances ont regagné Port-au-Prince. Seul M. Butterlin est resté à Paris où il est retenu par la soutenance de sa thèse de doctorat ès-Sciences ; il est attendu dans la première quinzaine de novembre.

Comme par le passé, « Conjonction » rendra régulièrement compte des activités culturelles de l'Institut Français d'Haïti.

Tous les professeurs ont repris leur enseignement dans les diverses Facultés et grandes Ecoles de l'Université d'Haïti. Quant aux cours publics du soir qui ont lieu à l'Institut Français ils ont recommencé le 27 octobre.

A l'Alliance Française

SEJOUR DE M. MAX-POL FOUCHET

Chargé d'une mission culturelle par l'Alliance Française de Paris et spécialement invité par la Section de Port-au-Prince, l'écrivain bien connu Max-Pol Fouchet, a séjourné en Haïti du 11 au 15 octobre.

Les deux conférences qu'il a prononcées les lundi 13 et mardi 14, sur les sujets suivants :

« La France et l'Europe sont-elles mortes ? » et « La langue française est-elle poétique ? », ont été chaleureusement applaudies par un très nombreux public.

Avant la première causerie, M. Adrien Martin, secrétaire général de l'Alliance Française de Port-au-Prince, présentant l'orateur, rappela les activités diverses qui absorbent le grand talent de M. Max-Pol Fouchet. Poète, il a publié deux recueils : « Les limites de l'amour » et « Vent profond », qui le placent parmi les premiers de sa génération ; essayiste, il a particulièrement étudié l'art contemporain ; attaché aux Musées nationaux il a été pendant plusieurs années conservateur-adjoint du Musée d'Alger ; critique littéraire, il collabore à « Carrefour », à « Esprit », à la « Revue de Paris », au « Figaro littéraire », aux « Cahiers du Sud » etc... Enfin c'est lui qui a fondé et dirigé la grande revue « Fontaine », dont on espère qu'il reprendra bientôt la publication. Au retour de la longue mission culturelle qui le conduit actuellement à travers la plupart des Républiques d'Amérique, il reprendra ses fonctions de professeur à l'École du Louvre.

Sa seconde conférence fut précédée d'une brillante et spirituelle introduction de M. Léon Laleau, de l'Académie Ronsard, Président de l'Alliance Française de Port-au-Prince.

L'Alliance Française de Port-au-Prince a profité du séjour de cet hôte de marque pour offrir un bal à l'hôtel « El Rancho ». Son Excellence M. le Président de la République et Madame Paul E. Magloire avaient bien voulu rehausser de leur présence cette brillante manifestation mondaine qui a remporté le plus vif succès.

CHRONIQUE ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE D'HAÏTI

Les relations commerciales franco-haïtiennes.

L'accord commercial franco-haïtien signé le 22 juillet 1952 est le fruit de longues négociations qui se sont déroulées pendant plus de deux ans entre les représentants respectifs des Gouvernements haïtien et français.

La claire compréhension des clauses de cet accord demande que soit brossé un bref tableau historique des relations commerciales entre la France et Haïti. C'est en effet à la lumière des faits qui vont être relatés que se dégage la véritable portée de l'accord en question, dont l'application est liée à la liquidation du différend né du règlement de l'emprunt 5% 1910.

HISTORIQUE DU DIFFEREND FRANCO-HAÏTIEN

1ère phase.— Au mois de septembre 1910, le Gouvernement haïtien contractait, envers un groupe de banquiers français un emprunt extérieur de 65.000.000 de francs. La convention entre les parties prévoyait entre autres choses, ce qui suit :

« Le Gouvernement, à partir du 15 mai 1920, aura droit de rembourser au pair les obligations restant à amortir. Ce remboursement ne pourra s'opérer que pour toute la totalité des titres restant en circulation et moyennant un préavis d'au moins trois mois publié dans un journal d'annonces légales à Paris, à Haïti et dans toutes les villes étrangères où l'émission du présent emprunt aurait été ouverte. La publication de cet avis sera signifiée sans retard à la Banque de l'Union parisienne ».

Usant de la faculté consacrée par cet article, et donnant suite aux clauses de l'emprunt de 1922, le Gouvernement haïtien fit publier les 17, 20 et 30 janvier 1923 tant à Port-au-Prince qu'à Paris un avis invitant les porteurs d'obligations à se présenter dans un délai fixé, au guichet de la Banque de l'Union parisienne pour recevoir le capital et les intérêts dûs.

Une controverse s'éleva aussitôt sur le mode d'extinction de la dette. Les porteurs de titres, représentés par la Banque de l'Union parisienne, réclamaient le paiement de leurs obligations en francs or. Le Gouvernement haïtien, de son côté, d'accord en cela avec les autorités d'occupation américaine, et se basant sur le fait que seul le titre de l'emprunt était libellé « Emprunt or 5%

1910 », déclarait ne vouloir payer qu'en francs papier, au cours de 1923. Ce fut l'origine du différend qui devait depuis lors troubler les relations commerciales entre la France et Haïti.

2ème phase.— Aucune solution ne put être trouvée à ce désaccord, en dépit d'une consultation de M. Poincaré qui donnait raison à la thèse haïtienne. Les deux parties restèrent donc sur leur position. Mais en 1936, les relations commerciales entre Haïti et la France furent rompues par le Gouvernement français, qui imposa dès lors comme condition préalable de la reprise de ces relations, le règlement de l'emprunt 5% 1910. La France insistait à nouveau sur le principe d'une dette en or, Haïti maintenait qu'à aucun prix elle n'accepterait de se rallier à un tel point de vue.

Cependant à cette époque, les conditions des négociations n'étaient sensiblement plus les mêmes qu'en 1923. En effet,

1°) l'économie haïtienne était dans un état de marasme caractéristique de suites de la crise de 1929, qui ne fut résorbée qu'à partir de 1938,

2°) cette situation était aggravée par la dépendance séculaire de l'économie et des finances haïtiennes de la vente du café, dont à cette époque la France était le principal acheteur, comme le prouve le tableau ci-dessous.

| <i>Années</i> | <i>E. U. A.</i> | <i>France</i> | <i>Export. totales</i> |
|---------------|-----------------|---------------|------------------------|
| 1934-35..... | 62.000 k. | 12.000.000 k. | 19.000.000 k. |
| 1935-36..... | 795.000 k. | 24.000.000 k. | 36.000.000 k. |
| 1936-37..... | 400.000 k. | 5.000.000 k. | 24.000.000 k. |

3°) La République d'Haïti ne semblait plus devoir compter que sur ses seules forces pour résoudre le conflit qui l'opposait à la France.

Le Gouvernement haïtien, pour conserver et assurer un débouché au café, fut donc amené à accepter un arrangement dont les clauses principales prévoyaient :

- a) le remboursement des obligations en francs-papier;
- b) la remise aux porteurs de titres de souscriptions de \$ 26.—, non productifs d'intérêts, au fur et à mesure du remboursement de chaque titre ;
- c) la constitution d'un fond de paiement des souscriptions alimenté par des prélèvements opérés par l'association des acheteurs de café du Havre sur la valeur des expéditions de café haïtien en France.

En 1938, un accord commercial était signé entre le Gouvernement haïtien et le Gouvernement français, garantissant d'une part l'achat par la France d'un certain tonnage de café, et d'autre part la prime dont avait toujours bénéficié le café haïtien sur le marché français. Aussitôt, les différentes prescriptions à la charge des Gouvernements français et haïtien furent mises en application. Mais bientôt la seconde guerre mondiale vint empêcher l'exécution des engagements arrêtés entre les deux Gouvernements.

3ème phase.— En 1943, se basant sur l'appel au remboursement de 1923, et se ralliant au point de vue du Département des Finances, le Gouvernement haïtien décidait d'opposer aux porteurs d'obligations 5% 1910 la prescription décennale, et de considérer la question de l'emprunt 5% 1910 comme définitivement liquidée.

4ème phase.— C'est donc à l'issue de tous ces faits, qu'ont été reprises les conversations entre le Gouvernement français et le Gouvernement haïtien. En effet, le 29 janvier 1950, l'Ambassade de France à Port-au-Prince remettait à la Secrétairerie d'Etat des Relations extérieures le texte de différentes propositions tendant à aboutir à un accord commercial et au règlement de la question de l'emprunt 5% 1910, que le Gouvernement français, n'a jamais considéré comme liquidée. Ces propositions ont été le point de départ des conversations qui ont heureusement été conclues par la signature d'un accord commercial le 12 juillet 1952.

ANALYSE DE LA CONVENTION COMMERCIALE FRANCO-HAÏTIENNE.

Deux points de vue dominant cette convention commerciale. D'une part, la volonté du Gouvernement haïtien d'assurer un marché fermé à un certain tonnage de la production haïtienne de café, d'autre part le désir du Gouvernement français de donner satisfaction aux porteurs de titres de l'emprunt 5% de 1910 nonobstant le bénéfice de la prescription que Haïti n'a jamais entendu abandonner. L'accord constitue donc à ce titre une mesure transactionnelle suivant laquelle les deux parties ont accepté des concessions réciproques en vue d'arriver à une entente.

C'est ainsi que la République d'Haïti a obtenu en vertu de l'article 4 un contingent annuel de 4000 tonnes de café. La France étant pauvre en devises-dollars, il a fallu garantir l'achat et le paiement effectif du café haïtien voilà pourquoi il est fait obligation au Gouvernement français de délivrer « des licences d'importation au fur et à mesure des demandes » et de remettre « les dollars U. S. A. nécessaires au paiement » du contingent de café alloué à Haïti. La faculté a été laissée à la France de répartir ce quota de café par quarts trimestriels égaux.

Tenant compte des plus-values qui découleront de ce nouveau marché, le Gouvernement haïtien a accepté de considérer les réclamations des porteurs de titres de l'emprunt 5% 1910. Il a été calculé que les prétentions de ces porteurs se chiffraient à la valeur de \$ 1.200.000.— Le paiement de cette valeur a été prévu aux articles 5 et 6 de l'accord. Le Gouvernement français, aux termes de l'article 5 prend à sa charge le remboursement de \$ 900.000.— à payer avec les fonds constitués par une taxe à la consommation, équivalent à \$ 2.— par sac de 80 kgs de café haïtien. Cette somme doit être amortie au bout de six ans, à moins que la baisse du prix du café au-dessous de \$ 25.— les 50 kgs. FOB n'oblige la réduction proportionnelle du prélèvement prévu.

De son côté, le Gouvernement haïtien participe à la liquidation des prétentions des porteurs de titres par une contribution de \$ 300.000.—, payable par annuité de \$ 50.000.— Ces versements annuels successifs s'effectueront si l'accord reste en vigueur et si le tonnage de 4000 tonnes de café est absorbé par le marché français.

Afin de permettre la liquidation définitive du différend franco-haïtien et l'exécution complète des obligations que les deux parties se sont reconnues, l'accord a été signé pour une durée de six ans.

Il importe enfin de signaler la liste des concessions douanières accordées par l'Etat haïtien à certains produits français. Ces concessions ont été négociées en vue de favoriser le développement de l'industrie touristique en Haïti, et portent essentiellement sur les produits de luxe français.

L'accord commercial franco-haïtien marque une fois de plus la volonté des Gouvernements haïtien et français de raffermir les liens qui les unissent en écartant dans un esprit de coopération mutuelle les frictions qui ne manquent généralement pas de naître au cours de l'histoire de tous les peuples.

H. B.



Haiti

**L'ILE DU SOLEIL
QUI JOINT
AU CHARME DU VIEUX MONDE
TOUT LE PITTORESQUE
INCOMPARABLE DES TROPIQUES**

*Des vacances agréables,
Une cure de repos près de la mer
ou à la montagne,
Des excursions toujours intéressantes :*

H A I T I

*La république de langue
française du Nouveau
Monde*

Pour tous renseignements :

Office National du Tourisme
Port-au-Prince, Haïti

Haiti Tourist Information Bureau
30 Rockefeller Plaza, New York 20, N. Y

Le Tourisme est l'Art de bien Voyager

Faire bien Voyager est l'Art de

 *Agence Citadelle*
VOYAGES 

52, Rue Roux, Port-au-Prince, Phone 2294

Directeur : PIERRE CHAUVET

TICKETS AVION ET BATEAUX TOUTES DESTINATIONS

AU TARIF OFFICIEL



Les CIGARES de la REGIE DU
TABAC sont les meilleurs qui
aient été jamais fabriqués en
HAÏTI

Ils sont doux et agréables.

Ils font les délices des fumeurs.

VENTE EN GROS :

Aux Magasins de l'Etat — Haïti

VENTE EN DETAIL :

Dans toutes les bonnes Epiceries

BANQUE

NATIONALE

DE LA

REPUBLIQUE

D'

HAITI

(DEPARTEMENT COMMERCIAL)

a inauguré le 26 novembre 1951 son nouveau service de :

LOCATION DE COFFRES-FORTS

Amélioré, modernisé, ce service vous offre à l'intérieur de sa voute blindée un coffret du dernier modèle en usage aux Etats-Unis, dans lequel vous pourrez déposer :

VOS BIJOUX

VOS PAPIERS PERSONNELS

VOS TITRES

EN TOUTE INDÉPENDANCE

ET EN TOUTE SÉCURITÉ

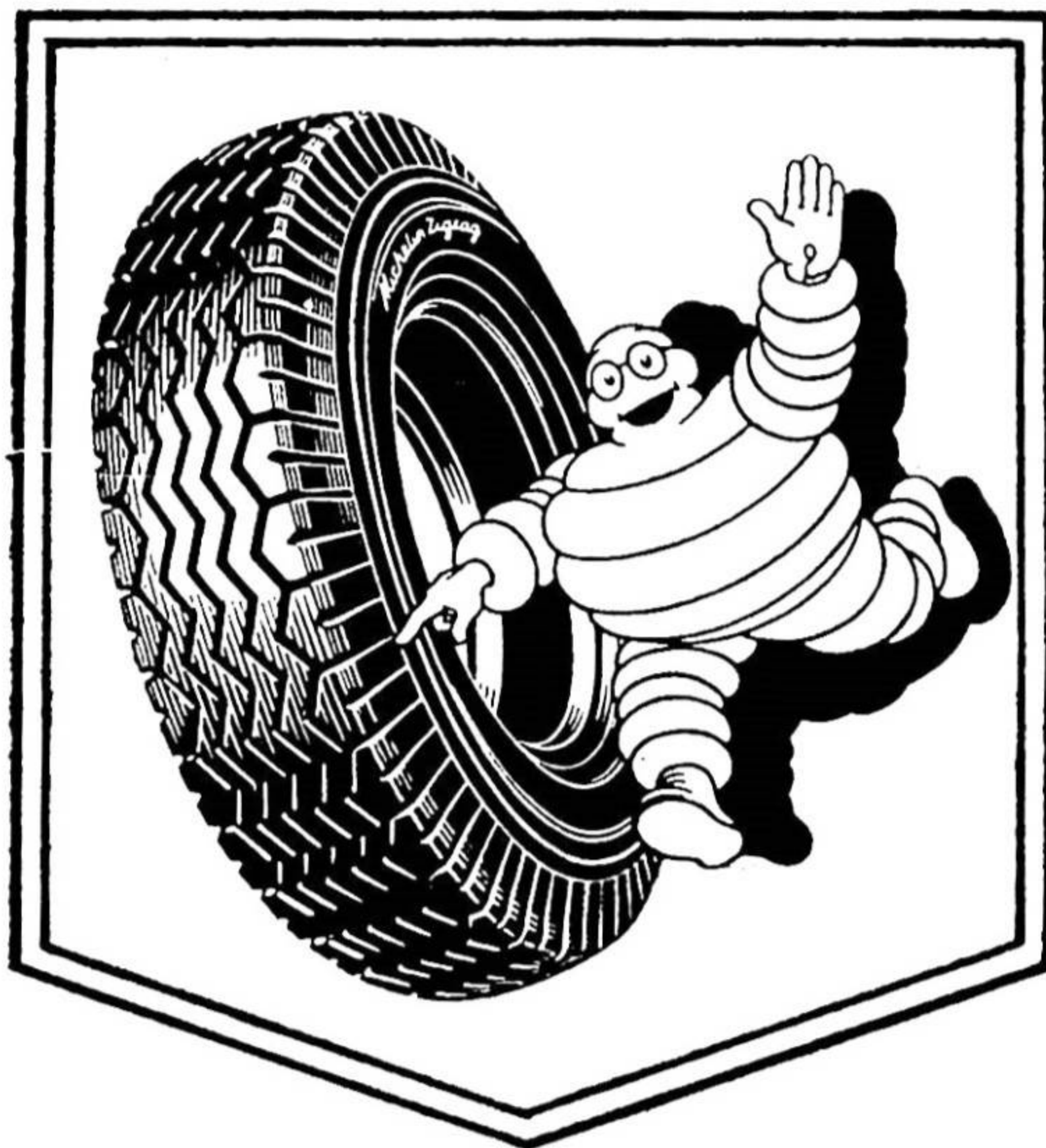
AVEC DISCRÉTION

ET CONFORT

Nous avons l'honneur de solliciter votre VISITE...
et votre PATRONAGE.

MICHELIN

« LE PNEU FRANÇAIS DE REPUTATION MONDIALE »



Distributeur pour Haïti

L. PREETZMANN-AGGERHOLM & Co.

Rue du Quai

PORT-AU-PRINCE

PHONE : 2254 - 2255

THE SOUVENIR SHOP

PAQUIN — GAETJENS

Cadeaux en tous genres.
Articles de fabrication haïtienne
Parfums Français

EXPORT IMPORT RETAIL

ENGLISH SPOKEN
HABLA ESPANOL

PORT-AU-PRINCE, HAITI
TELEPHONE : 2795

CABLE ADDRESS
SOUSHOP

RHUM BARBAN COURT



Apprécié depuis 1862

Port-au-Prince
Tel. 2756

PHARMACIE SEJOURNE

Fondée en 1864

ETIENNE SEJOURNE
(1864-1889)

FREMY SEJOURNE
(1889-1937)

RAOUL et MAX SEJOURNE
(1937)

LABORATOIRE D'ANALYSES

Laboratoire de préparation
d'ampoules stérilisées —
Port-au-Prince

DENIS & Co.

MAISON DE CONFIANCE FONDÉE EN 1909

SPECIALITES :

Matériaux de construction

Tissus et articles pour hommes

Palm Beach, fabrication française

Toile de lin pour drap, fabrication française

Baptiste pur fil, fabrication française

Vins de Bordeaux, marque « Perpezat »

Liqueurs de Bordeaux, marque « Perpezat »

A la Maison DENIS & Co., vous aurez toujours soin,
promptitude et satisfaction.

SHEAFFER

*L'aristocrate des plumes-fontaines
de qualité*

EN VENTE
A LA MAISON

RUE BONNE FOI

PORT-AU-PRINCE

G. Gilg

IMPORT

RETAIL

EXPORT

FISHER ART & CURIO SHOP

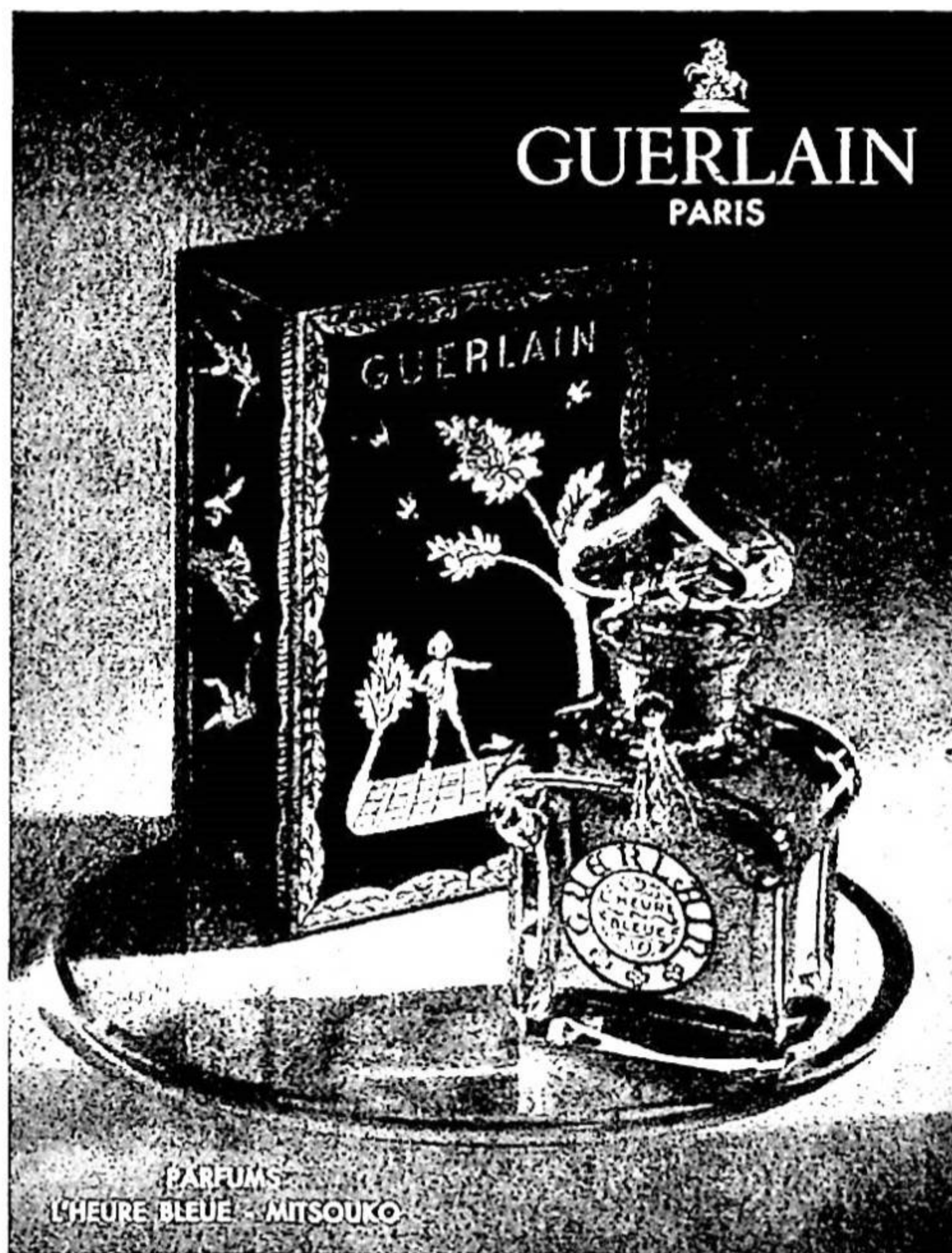
53 - 55 RUE DU QUAI

TELEPHONE : 3145



PARFUMERIE FRANÇAISE
ARTICLES EN ACAJOU, SISAL, ECAILLE
VINS ET COGNACS FRANÇAIS

La
Belle
Créole
Votre
Magasin
favori
Parfums
Français



VIENT DE PARAITRE AUX
EDITIONS HENRI DESCHAMPS

GÉOGRAPHIE GÉNÉRALE

Cours Moyen et Supérieur

PAR PAUL MORAL

Professeur à l'Institut français d'Haïti

J' E C R I S

EXERCICES DE COPIE

Par Justin Viard

PREMIERES NOTIONS D'ALGEBRE

à l'usage des écoles Primaires

Par les Sœurs de la Sagesse

SECURITE

MANIABILITE

SOUPLESSE

RAPIDITE

ECONOMIE

CONFORT

*Telles sont les caractéristiques
de la traction avant*

L. Preetzmann-Aggerholm & Co.
Rue du Quai
Port-au-Prince
Haïti
Phone : 2255

CITROEN

